

## 付 属 資 料

1. 主要面談者リスト
2. 要請書
3. 協議議事録 (M/M)
4. 添付資料
  - 4-1 環境影響評価が必要との書面 (海運局長→増田団長、仏・和)
  - 4-2 ステークホルダー会議参加者名簿
  - 4-3 ステークホルダー会議議事録 (仏・英)
  - 4-4 プロジェクトサイト用地利用の基本合意 (漁業大臣→増田団長、仏・和)
  - 4-5 EPBR の収支
  - 4-6 スアディブ輸出許可工場及び申請中リスト
  - 4-7 ONISPA の既存荷捌場の衛生状態コメント
5. 収集資料リスト

## 1. 主要面談者リスト

<モーリタニア政府>

【Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime : 海洋経済漁業省】

M. Mohamed El Hafedh Ould Ejiwen	Directeur, Direction de la Programmation et de la Coopération 海洋経済漁業省計画協力局長
M. Babana Ould Yahya	Directeur, Direction de la Marine Marchande 海運局長
M. Lô Mamadou Boubou	Directeur, Direction Pêche Artisanale Côtière 零細沿岸漁業局長
Mme. Azza Jiddou	Directeur, Direction del'Aménagement des Ressources et de l'Océanographie 海洋資源研究局長
M. Boud Bouda Ould Sidi	Directeur, Direction des Affaires administratives et financière 総務財務局長
Dia Momadou Addoul	Chef Service de la Programmation 計画協力局長計画責任者

【Etablissement Portuaire de la Baie du Repos(EPBR) : ルボ湾漁港公社】

M. Mrabih Radou Ould Abidine	Directeur Général 港長
Dr. Sidi O. Mohamed O. M'Aibess	Directeur Général Adjoint 副港長
Mohamed Ould Yacoub	Directeur Administratif et Financier 総務財務局長
M. Abdelaziz Ould Boubacar	Directeur d'exploitation 施設運営部長
M. Mohamed Lemine Ismail	Representant de l'EPBR à Nouackchott ヌアクショット駐在員
Ahmedou Saleck dit Meyeye	Expert ING Genie Civil 土木担当技師
Sidi Mohamed Bouchneine	Chef Service de Maintenance 維持管理担当責任者
Mohamed Ould Tende	Chef Service de hygien et assainissement 衛生水担当及び苦情受付担当責任者

【漁業海洋経済省関係法人】

Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches: IMROP

Mohamed Mahfoudh O. Taleb Sidi	Directeur Adjoint Service Statistiques et Informatique(SSI)
--------------------------------	--

Deddah O. Ahmedou Bamba	Chef SSI
Wagne Oumar Hamet	Coodinateur enquête,
Mohamed Abderrahmane O. Meinatt	Superviseur enquête,
Sarr Ousmane	Gestionnaire des bases de données, Laboratoire d'Etudes Sociales et Economique(LESE)
Dia Abdou Daim	Chef LESE
Fah O. Mouhamedou	Economiste
Kane Elimane Abou	Economiste Laboratoire d'Evaluation des Ressources Vivantes Aquatiques(LERVA)
Ahmedou O. Mohamed El Moustapha	Biologiste Laboratoire de Biologie et Ecologie des Organismes Aquatiques(LEBOA)
Khairdine O. Mohmed Abdallahi	Haleute
Sow Amady	Chef de Centre de documentation et d' information
Aly Yahya Dartige	Directeur Adjoint, ONISPA
Mohamed Vall Ould Cheikh	Chef Service Inspection Nord, ONISPA
Mohamed Lemine Ould Zamel	Chef Department Chimie, ONISPA
Hamoudould Brahim	Microbiologist, ONISPA
Mohamed Melainine O. Haye	Directeur Adjoint, ENEMP
Ba Abdoulaye Mamamdou	Directeur Général, SMCP
Mohamed O. Ahmed Mahmoud	Directeur Général Société Marché au Poissons de Nouakchott(MPN)

【Federation Nationale de Peche:全国漁業連盟】

Sidi Mohamed Abeid	Président, Section Pêche Artisanale
Mohamed Mahmoud Ould Sadegh	Secrétaire Général
Moctar Ould Souedigmie	Vice President
Ahmed Vall Med Abdellahi	Vice President SPS+Armatuer
Ahmed Beyih	Président Comités capitaines et Marins
Harouna Ismail	Membre Bureau Section
Abdel Kader Md Abd	Membre Bureau Section
Yahya Ismail	Membre Bureau Section
Sid Ahmed Amar	Captaine Pêche

【その他】

Nemouh Mohamed Najem	Directeur Général Laboratoire National des Travaux Publics Ministère de l'Equipeement et des Transports
----------------------	---

Alioune Ould Samoury	Directeur Thechnique Port Autonome de Nouadhibou
Mohamed Lemine O. Deye	Chief Ceutie Meteo, ASECNA

【Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable: 環境省】

M. Mohamed-Yahya O. Lafdal	Directeur de la Programmation 環境省計画調整情報局長
M. Abacar Ould Amanetoullah	Directeur du Controle Environnemental 環境省環境規制局長
Tourad Mohamed	Environnemental Inspector 環境省環境規制局 EIA 担当
Ousmane Coulibaly	Delegate Environment, NDV 環境省ヌアディブ地方事務所責任者
M. Lemhaba Ould Yarba	PNBA Mauritanie 環境省バンドルゲン国立公園局長
Ebaye Ould Mohamed Mahmoud	PNBA Mauritanie 環境省バンドルゲン国立公園局次長

【Ministère des Affaire Economiquus et du Développement, Office National de la Statistique (ONS): 国家統計局】

Mohamed El Moctar Ould Ahmed Sidi	Directeur Général 国家統計局局長
Elyass Didi	Chef Service 統計情報責任者
Cherif Cheikhou	Secretary of ONS, NDV 国家統計局ヌアディブ事務所事務局長

<環境 NGO>

【ONG PLAGE PROPRE: Clean Beach を意味する NGO】

Ahmedna Ould Mohamed	President Clean Beach 代表
----------------------	-----------------------------

【ANNAJAH: 調査、保全活動や環境保全啓発・環境教育等を行っている NGO】

Hamdi M' Barek	Directeur Adjoint 副代表
----------------	--------------------------

【民間】

Boughourbal Moulaye Abasse

SOCIETE D'LABORATION DES PRODUITS  
HALIEUTIQUES

Feliciano Antonio Saraullo

Delegado Mautitania, CORORASA

Abdoullah Ould Ebnou

ENGINEERING AND GLOBAL CONSULTING  
(EGC)

Chakib BIAR

Directeur des Investigations Techniques, Med Ocean

Mohamed Saleck Ould Beije

SOCIETE D'ACCONAGE ET DE  
MANUTENTION EN MAURITANIE (SAMMA)

Sidi Zeim

Directeur Général, MAURICO BAT

Mohamed Vetem

Directeur Général, ENOVEC

Korahim Turkson

Alfa Service Limited.

Mohamed O. Sidi

Société CET

Professor Ahmed Ould Elhadj

Cabinet Abacus Consulting

Sow Mohaumado

IRC Consultant

<在モーリタニア日本国大使館>

東 博史

特命全権大使

内田 里奈

政治・経済担当企画調査員

<JICA>

小木曾 盾春

JICA 派遣専門家

萩 四朗

JICA 派遣専門家（短期）

2. 要請書

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**Honneur- Fraternité- Justice**

**MINISTERE DES PECHEES ET DE L'ECONOMIE MARITIME**

**ETABLISSEMENT PORTUAIRE DE LA BAIE DU REOS  
EPBR**

**REQUETE DE FINANCEMENT POUR L'EXTENSION DES  
INFRASTRUCTURES DE BASE DU PORT DE PECHE  
ARTISANALE DE NOUADHIBOU PHASE III**

**Décembre 2009**

**Requête pour la coopération financière non remboursable du Japon**

1. Date de la requête :  
Décembre 2009
2. Pays candidat  
Mauritanie
3. Titre du Projet :  
Extension des infrastructures de base du Port de pêche artisanale de  
Nouadhibou, Phase III.
4. Secteur :  
Pêche
5. Type de Projet :  
Construction d'infrastructures
6. Région concernée :  
Dakhlet-Nouadhibou  
Département : Nouadhibou  
Ville/Commune : Nouadhibou 35 mn environ de la capitale par avion
7. Coût du Projet : -----
8. Année de réalisation souhaitée :  
Etude en site : 2010  
Réalisation : 2010
9. Organisme d'exécution :  
Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime  
Direction de l'Etablissement Portuaire de la Baie du Repos (EPBR)  
Responsable : Monsieur Mrabih Rabou Ould Abidine, Directeur Général de  
L'EPBR.  
BP : 518-Tél : 574 63 53- 574 62 76-Fax : 574 66 60  
E.mail :epbr@mauritel.mr

#### 10. Présentation de l'organisme chargé de l'exécution du Projet :

L'organisme chargé de l'exécution du Projet est l'Etablissement Portuaire de la Baie du Repos dont la mission est l'exploitation, la maintenance, l'extension des infrastructures du Port de Pêche artisanale de Nouadhibou.

Ces infrastructures ont été réalisées en deux phases :

-La première sur financement de l'Etat mauritanien et du FADES

-La seconde sur financement de la coopération non remboursable du Japon.

L'investissement global est de quatre milliards d'ouguiyas dont un pour la première phase et les trois autres pour la seconde phase.

Les infrastructures réalisées se composent de :

-Quatre pontons de débarquement/Embarquement et Avitaillement

-Huit pontons d'amarrage

-Une halle au poisson

-Un complexe frigorifique

-Un dépôt de carburant

-Deux Cent Seize entrepôts

-Un terre-plein aménagé

-Une digue et un EPI de protection

-Un mur de clôture

-Des bureaux

-Une station d'évacuation des eaux usées.

#### 11. Contexte du Projet :

La pêche maritime est un secteur pilote de l'économie nationale, un levier principal du progrès social et un irremplaçable vecteur de réduction de la pauvreté.

Les avantages comparatifs de la pêche artisanale et côtière la placent, tout naturellement, au centre des préoccupations des pouvoirs publics qui lui accordent la priorité dans les différentes stratégies de développement du secteur des pêches.

La véritable explosion enregistrée par la pêche artisanale dont le parc d'embarcation est passé de 574 en 1984 à plus de 3000 unités en 2006, ainsi que l'émergence progressive de la pêche côtière confirment la pertinence de ces choix.

L'EPBR, crée le 23 Novembre 1996 pour gérer les installations du Port de Pêche Artisanale de Nouadhibou, représente la plaque tournante de toutes les opérations de la pêche artisanale et côtière des activités connexes.

C'est le poumon économique incontestable de la ville de Nouadhibou et se trouve de toute évidence au cœur du dispositif de promotion d'organisation et d'encadrement de ce sous-secteur.

Les infrastructures existantes sont devenues exiguës compte tenu du développement extraordinaire de la pêche artisanale et de la tendance à l'émergence d'une pêche côtière.

Leur extension donc s'avère plus que nécessaire.

#### 12. Objectifs du Projet :

- . Décongestionner les infrastructures existantes ;
- . Améliorer la qualité des services portuaires ;
- . Créer des infrastructures adaptées pour la pêche côtière ;
- . Améliorer les conditions de manipulation des produits (hygiène, salubrité)
- . Stimuler le développement du sous secteur de la pêche artisanale et côtière.

#### 13. Contenu du Projet :

A. Voir annexe liste des infrastructures

B. Méthode de gestion et d'entretien des infrastructures :

L'entretien et la maintenance des infrastructures sont du ressort de l'EPBR qui leur consacre chaque année un budget conséquent.

Par ailleurs la question du dragage du chenal et du bassin portuaires a été réglée dans le cadre du budget consolidé d'investissement 2005.

L'Etablissement envisage l'acquisition d'un système de dragage en 2010.

C. Supplément d'information relative à la requête :

Les revenus qui seront dégagés par l'application de tarifs rémunérant les services rendus par les infrastructures existantes et celles qui seront réalisées

dans le cadre du présent projet auront un impact positif sur l'augmentation et l'amélioration de la qualité des services du Port.

- a) Installations existantes : (voir ci-dessus)
- b) Degré de préparation du Site du Projet :

-Terrain :	acquis
-Nom du propriétaire :	MPEM
-Superficie :	Non encore déterminée

D. Sécurité :

Pas de problème de sécurité, les sols sont reconnus stables et sans risque de séisme ni de tremblement de terre.

E. Aide Japonaise antérieure de même type :

Année :	1999- 2002
Nom du Projet :	Extension des infrastructures de base du Port de Pêche Artisanale de NDB
Montant :	Trois milliards d'Ouguiyas
Région concernée :	Dakhlet-Nouadhibou
Exploitation actuelle des infrastructures :	Satisfaisante

14. Bénéfice et effet du Projet :

- a) Région Bénéficiaire : Dakhlet-Nouadhibou
- b) Populations Bénéficiaires : Les populations directement bénéficiaires sont les pêcheurs artisans de Nouadhibou, indirectement ce sont les populations de Nouadhibou et tout le peuple mauritanien

15. Relation avec l'assistance technique :

Néant

16. La présente requête a-t-elle été présentée à d'autres donateurs ?

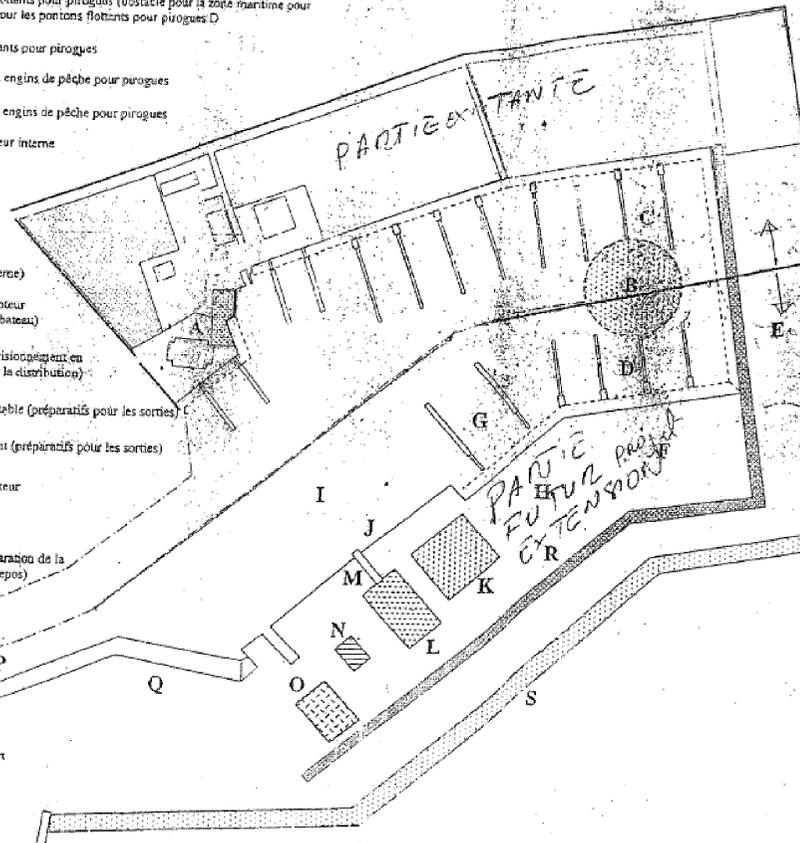
Non

17. Infrastructures à réaliser :

- A. Amélioration des conditions d'hygiène de la halle de poisson existante  
Pour l'exportation et construction d'une nouvelle aire de manutention des prises de poisson en provenance des transporteurs.
- B. Création d'une zone maritime pour les manœuvres des bateaux côtiers, (100 mètres).
- C. Construction de deux pontons de débarquement et de quatre pontons d'amarrage.
- D. Construction d'un quai pour les bateaux côtiers (120 m<sup>2</sup> de surface).
- E. Construction d'une route interne du Port assurant la liaison entre les Installations d'amarrage et les terrains en arrière plan.
- F. Viabilisation de la zone industrielle du Port.
- G. Extension de l'atelier de réparation et son équipement par un Portique de 80 Tonnes pour la mise à sec des bateaux côtiers.

## Plan d'aménagement à long terme du port de pêche artisanale de Nouadhibou

- A: Amélioration des conditions d'hygiène de la halle au poisson existante pour l'exportation, construction d'une nouvelle aire de manutention des prises accessoires (courbines, rutilés) en provenance des bateaux de transport
- B: Assurance d'une zone maritime pour les manœuvres des bateaux (dia. env. 100m) suite à l'augmentation de l'emploi des bateaux
- C: Déplacement des pontons d'amarrage flottants pour pirogues (obstacle pour la zone maritime pour les manœuvres des bateaux), réutilisation pour les pontons flottants pour pirogues D
- D: Construction de nouveaux pontons flottants pour pirogues
- E: Terrain prévu pour les entrepôts pour les engins de pêche pour pirogues
- F: Terrain prévu pour les entrepôts pour les engins de pêche pour pirogues
- G: Pontons d'amarrage pour bateaux à moteur interne
- H: Terrain prévu pour les entrepôts à moteur interne
- I: Bassin d'amarrage de 3,0 m (zone maritime pour bateaux à moteur interne)
- J: Quai de 3,0 m pour bateaux à moteur interne
- K: Hangar de manutention pour bateaux à moteur interne (par grue de manutention montée sur bateau)
- L: Installation de la fabrique de glace (approvisionnement en glace par tapis roulant, pour les sorties + pour la distribution)
- M: Dispositif d'approvisionnement en eau potable (préparatifs pour les sorties)
- N: Dispositif d'approvisionnement en carburant (préparatifs pour les sorties)
- O: Installations de réparation des bateaux à moteur interne (lève-bateau, hangar de réparation)
- P: Expansion du chenal
- Q: Aire de réparation des pirogues (aire de réparation de la coque, zone d'amenée à terre des pirogues de repos)
- R: Route interne de circulation principale du port
- S: Digue à marée haute (massifs de sable)



### Programme d'exécution

Phase	Installations prévues par l'aménagement	Objectifs et effets de l'amélioration
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Élimination des embouteillages dus à la concentration de l'emploi des bateaux à moteur interne sur pontons flottants à l'avant de la halle au poisson existante</li> <li>b. Construction d'une nouvelle aire de manutention (type ouvert) des produits halieutiques en provenance des bateaux de transport</li> <li>c. Aménagement d'une installation d'amarrage pour les bateaux à moteur interne et des installations fonctionnelles connexes</li> <li>d. Amélioration des installations de la halle au poisson existante et le plan aménagé</li> <li>e. Construction partielle d'une nouvelle digue à marée haute</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>A (environs de la halle au poisson existante)</li> <li>B (dragage des pontons d'amarrage)</li> <li>J (nouveau quai)</li> <li>L (nouvelle fabrique de glace)</li> <li>K (nouvelle halle au poisson)</li> <li>M/N (alimentation en eau potable)</li> <li>S (digue à marée haute)</li> <li>Coût estimatif 700 millions de yens</li> </ul>
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>c. Construction de nouveaux pontons d'amarrage pour bateaux à moteur interne</li> <li>b. Développement d'un hangar de réparation des bateaux à moteur interne</li> <li>c. Aménagement d'une aire de réparation des pirogues</li> <li>d. Aménagement d'une route interne de circulation principale du port</li> <li>e. Extension partielle de la digue à marée haute</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>D (nouveaux pontons d'amarrage)</li> <li>O (nouveau hangar de réparation des bateaux à moteur interne)</li> <li>Q (digue à marée haute)</li> <li>Coût estimatif 500 millions de yens</li> </ul>
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>a. Assurances de la sécurité du pilotage des bateaux à moteur interne</li> <li>b. Extension des installations d'amarrage pour pirogues</li> <li>c. Extension partielle de la digue à marée haute</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Q (déplacement des pontons d'amarrage flottants existants)</li> <li>D (construction de nouveaux pontons flottants)</li> <li>B (assurance d'une zone maritime pour les manœuvres des bateaux)</li> <li>P (extension de l'entrée du port)</li> <li>Coût estimatif 500 millions de yens</li> </ul>

Condition préalable: Acquisition d'un équipement de dragage pour le dragage d'entretien par la partie mauritanienne



**Etablissement Portuaire de la Baie du Repos  
Nouadhibou**

**Tableau des Résultats au 31 Décembre 2007**

**Débit**

Rubriques	Exploitation	Hors Exploitat.	Total 31.12.2007	Total 31.12.2006
<b>Détermination des résultats d'exploitation et hors exploitation</b>				
	27 775 444,00		27 775 444,00	31 672 154,00
* Achats et variation des stocks			0,00	
* Achats de sous traitance	28 146 182,83	3 207 055,00	31 353 237,83	35 066 296,00
* Charges externes liées à l'investissement	32 707 082,20		32 707 082,20	33 657 728,00
* Charges externes liées à l'activité				
	88 628 709,03	3 207 055,00	91 835 764,03	100 796 178,00
* Charges et pertes diverses	5 101 260,00		5 101 260,00	6 402 450,00
* Frais de personnel	135 501 555,08	11 357 634,00	146 859 189,08	136 710 940,00
* Impôts taxes et versements assimilés	2 082 800,00		2 082 800,00	2 458 600,00
* Frais financiers	15 300 162,87		15 300 162,87	17 408 204,00
* Dotations aux amortissements et provisions	67 608 700,69		67 608 700,69	23 828 898,00
<b>Solde créditeur</b>	<b>25 659 959,21</b>		<b>11 095 270,21</b>	<b>1 581 351,00</b>
<b>Totaux</b>	<b>339 883 146,88</b>	<b>14 564 689,00</b>	<b>339 883 146,88</b>	<b>289 186 621,00</b>
<b>DETERMINATION DU RESULTAT DE CESSION</b>				
* Valeur des éléments cédés				
<b>Solde créditeur</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Totaux</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DETERMINATION DU RESULTAT NET AVANT IMPOTS</b>				
* Résultat d'exploitation			25 659 959,21	
* Résultat hors exploitation			-14 564 689,00	
* Résultat de cession				
<b>Solde créditeur</b>			<b>11 095 270,21</b>	<b>1 581 351,00</b>
<b>Totaux</b>			<b>11 095 270,21</b>	<b>1 581 351,00</b>
<b>DETERMINATION DU RESULTAT NET</b>				
* Résultat net avant impôts			9 486 296,00	9 384 274,00
* Impôts sur le bénéfice (IMF et BIC)			1 608 974,21	
<b>Solde créditeur</b>			<b>11 095 270,21</b>	<b>9 384 274,00</b>
<b>Totaux</b>			<b>11 095 270,21</b>	<b>9 384 274,00</b>

**Etablissement Portuaire de la Baie du Repos  
Nouadhibou**

**Tableau des Résultats au 31 Décembre 2007**

**Crédit**

Rubriques	Exploitation	Hors Exploitat.	Total 31.12.2007	Total 31.12.2006
<b>Détermination des résultats d'exploitation et hors exploitation</b>				
*Location matériel manutention	160 000,00		160 000,00	8 742 590,00
*Location Atelier	4 867 000,00		4 867 000,00	4 200 000,00
*Location marché et des magasins	3 255 709,00		3 255 709,00	4 684 320,00
*Location usine de glace	3 705 000,00		3 705 000,00	3 429 000,00
*Location complexe frigorifique	9 000 000,00		9 000 000,00	9 000 000,00
*Location dépôt de carburant	2 736 000,00		2 736 000,00	2 400 000,00
*Location Terre-plein	104 793 293,00		104 793 293,00	101 033 204,00
*Taxe portuaire	130 341 228,00		130 341 228,00	92 671 175,00
*Stationnement Abusif	228 000,00		228 000,00	782 560,00
*Vente de badges et cartes	11 950 792,00		11 950 792,00	7 673 000,00
<b>Sous total Production</b>	<b>271 037 022,00</b>	<b>0,00</b>	<b>271 037 022,00</b>	<b>234 606 849,00</b>
*Produits et profits divers	6 846 124,88		6 846 124,88	6 579 772,00
*Quote part de la subvention virée au CR	62 000 000,00		62 000 000,00	48 000 000,00
* Reprises sur amortissements et provisions			0,00	
* Transfert de charges			0,00	0,00
<b>Solde débiteur</b>		<b>14 564 689,00</b>		
<b>Totaux</b>	<b>339 883 146,88</b>	<b>14 564 689,00</b>	<b>339 883 146,88</b>	<b>289 186 621,00</b>
<b>DETERMINATION DU RESULTAT DE CESSION</b>				
* Amortissements des éléments cédés				
* Prix de cession				
<b>Solde débiteur</b>				
<b>Totaux</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>DETERMINATION DU RESULTAT NET AVANT IMPOTS</b>				
* Résultat d'exploitation			25 659 659,21	1 581 351,00
* Résultat hors exploitation			-14 564 689,00	0,00
* Résultat de cession				
<b>Solde débiteur</b>				
<b>Totaux</b>			<b>11 095 270,21</b>	<b>1 581 351,00</b>
<b>DETERMINATION DU RESULTAT NET</b>				
* Résultat net			11 095 270,21	1 581 351,00
# Impot sur le Resultat ( IMF)				
<b>Solde débiteur</b>				<b>7 802 923,00</b>
<b>Totaux</b>			<b>11 095 270,21</b>	<b>9 384 274,00</b>

**Tableau des resultats au 31/12/08**

**Débit**

Rubriques	Exploit <sup>o</sup>	Hors Exploit <sup>o</sup>	Total 31,12,2008	Total 31,12,2007
<b>Determination des resultats d'exploitation et hors exploitation</b>				
•Achat et variation de stock	33 472 161,00	1 500 000,00	34 972 161,00	27 775 444,00
•Achat de sous traitance	5 500 000,00	0,00	5 500 000,00	0,00
•Charges ext.liées à l'investis.	25 131 129,00	0,00	25 131 129,00	31 353 237,83
•Charges ext.liées à l'activi.	36 094 576,00	0,00	36 094 576,00	32 707 082,20
<b>Sous total consommation intermediaire</b>	<b>100 197 866,00</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>101 697 866,00</b>	<b>91 835 764,03</b>
•Charges et pertes diverses	14 141 200,00	0,00	14 141 200,00	5 101 260,00
•Frais du personnel	147 714 666,00	0,00	147 714 666,00	146 859 189,08
•Impôt et taxes et versements assi.	4 696 274,33	0,00	4 696 274,33	2 082 800,00
•Charges financières	534 337,00	0,00	534 337,00	15 300 162,87
•Dotations aux amortissements et provisions	70 438 842,51	0,00	70 438 842,51	67 608 700,69
<b>Solde créditeur</b>	<b>13 567 229,16</b>		<b>13 567 229,16</b>	<b>25 659 959,21</b>
<b>Totaux</b>	<b>351 290 415,00</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>352 790 415,00</b>	<b>354 447 835,88</b>
<b>Determination du resultat de cession</b>				
Valeur des éléments cédés				
<b>Solde créditeur</b>				
<b>Totaux</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Determination du resultat net avant impôt</b>				
Resultat d'exploitation				
Resultat Hors exploitation			1 500 000,00	
Resultat sur cession				
<b>Solde créditeur</b>			<b>12 067 229,16</b>	<b>11 095 270,21</b>
<b>Totaux</b>			<b>13 567 229,16</b>	<b>11 095 270,21</b>
<b>Determination du resultat net</b>				
Resultat net avant impot				
Impot sur le benefice(IMF, IBIC)			8 626 546,80	9 486 296,00
<b>Solde créditeur</b>			<b>3 440 682,36</b>	
<b>Totaux</b>			<b>12 067 229,16</b>	<b>11 095 270,21</b>

EPBR

Nouadhibou

**Tableau des resultats au 31/12/08**

Crédit

Rubriques	Exploit°		Total	
	Exploit°	Hors Exploit°	31,12,2008	Total 31,12,2007
Determination des resultats d'exploitation et hors exploitation				160 000,00
-Location(magasins, bureaux, entrepots)	3 274 141,00		3 274 141,00	3 255 709,00
-Location Usine	3 420 000,00		3 420 000,00	3 705 000,00
-Location complexe	12 600 000,00		12 600 000,00	13 867 000,00
-Location dépôt carburant	2 400 000,00		2 400 000,00	2 736 000,00
-Location Terre-plein	108 500 026,00		108 500 026,00	104 793 293,00
-Taxe portuaire	143 938 828,00		143 938 828,00	130 341 228,00
-Stationnement abusif	763 800,00		763 800,00	228 000,00
-Vente badges et cartes accès	12 703 000,00		12 703 000,00	11 950 792,00
<b>Sous total Production</b>	<b>287 619 795,00</b>	<b>0,00</b>	<b>287 619 795,00</b>	<b>271 037 022,00</b>
-Produit et profit divers	170 620,00		170 620,00	6 846 124,00
-Quote part de la subvention virée au CR	63 500 000,00		63 500 000,00	62 000 000,00
-Reprise sur provision	0,00		0,00	
<b>Solde débiteur</b>		<b>1 500 000,00</b>		<b>14 564 689,00</b>
<b>Totaux</b>	<b>351 290 415,00</b>	<b>1 500 000,00</b>	<b>352 790 415,00</b>	<b>354 447 835,00</b>
<b>Determination du resultat de cession</b>				
Valeur des éléments cédés				
<b>Solde débiteur</b>				
<b>Totaux</b>				
<b>Determination du resultat net avant impôt</b>				
Resultat d'exploitation			13 567 229,16	11 095 270,21
Resultat Hors exploitation				
Resultat sur cession				
<b>Solde débiteur</b>			<b>0,00</b>	
<b>Totaux</b>			<b>13 567 229,16</b>	<b>11 095 270,21</b>
<b>Determination du resultat net</b>				
Resultat net			12 067 229,16	11 095 270,21
Impot sur le benefice(IMF, IBIC)				
<b>Solde débiteur</b>				
<b>Totaux</b>			<b>12 067 229,16</b>	<b>11 095 270,21</b>

**PROCÈS-VERBAL DES DISCUSSIONS SUR  
L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DES  
INFRASTRUCTURES DE BASE DU PORT DE PÊCHE ARTISANALE ET CÔTIÈRE DE  
NOUADHIBOU  
EN RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

En réponse à la requête introduite par le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie (ci-après désigné « la Mauritanie »), le Gouvernement du Japon a décidé d'exécuter une étude préliminaire pour le Projet d'Aménagement des Infrastructures de Base du Port de Pêche artisanale et côtière de Nouadhibou en République Islamique de Mauritanie (ci-après désigné « le Projet ») et a confié l'exécution de l'étude à l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (ci-après désignée « la JICA »).

La JICA a envoyé une mission d'étude préliminaire (ci-après désignée "la Mission"), dirigée par Madame Junko MASUDA, Chef de Bureau de la JICA au Sénégal, pour la période du 21 janvier au 11 février 2012. La Mission a eu une série de discussions avec les autorités concernées du Gouvernement de la Mauritanie et a conduit l'étude dans le site du Projet.

A l'issue des discussions et des visites de terrain, les deux parties ont convenu des points mentionnés dans le document attaché au présent procès-verbal. Conformément à la décision qui sera prise par le Gouvernement du Japon, la JICA exécutera une étude préparatoire (phase 2 : l'étude de concept de base) .

Fait à Nouadhibou, le 1 février 2012



Mme. Junko MASUDA  
Chef de la Mission d'étude préliminaire Agence  
Japonaise de Coopération Internationale,  
Japon



M. Mohamed El Hafedh Ould EJIWEN  
Directeur, Direction de la Programmation et de la  
Coopération  
Ministère de Pêche et de l'Economie Maritime  
République Islamique de Mauritanie

M. M'Rabih Radou Ould ABIDINE  
Directeur Général  
Etablissement Portuaire de la Baie du Repos  
Ministère de Pêche et de l'Economie Maritime  
République Islamique de Mauritanie



## DOCUMENTS ATTACHES

### 1. But du Projet

Dans le cadre du renforcement des capacités du port de pêche artisanale et côtière de Nouadhibou, principal centre d'activités destinées à la pêche artisanale et côtière en Mauritanie, le Projet a pour but de réaliser un aménagement des installations portuaires par la réalisation d'infrastructures de débarquement/avitaillement appropriés pour contribuer au développement durable de la pêche artisanale et côtière qui joue un rôle important dans le développement économique du secteur et la réduction de la pauvreté.

### 2. Le titre du Projet

Les deux parties ont convenu que le titre du Projet est « le projet d'aménagement des infrastructures de base du port de pêche artisanale et côtière de Nouadhibou »

### 3. Site du Proje

Le site du Projet est situé dans la commune de Nouadhibou ( la willaya de dakhlet Nouadhibou) en Mauritanie, comme montré en Annexe 1.

### 4. Tutelle et agence d'exécution du Projet

- (1) L'organisme responsable du Projet est le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime.
- (2) L'organisme d'exécution du Projet est l'Établissement Portuaire de la Baie du Repos (EPBR)

### 5. Contenu de la requête de la partie mauritanienne

Le contenu de la requête du Gouvernement de la Mauritanie est indiqué par ordre de priorité en Annexe 2. La JICA évaluera la pertinence de la requête à travers l'étude sur le terrain et rendra compte des résultats au Gouvernement du Japon après un travail analytique de vue technique, économique et sociale au Japon.

La partie mauritanienne a souligné l'importance de l'aménagement du terre plein, la Mission a pris note.

### 6. Système de la coopération financière non-remboursable du Japon

- (1) La partie mauritanienne a pris bonne note du système de la coopération financière non- remboursable du Japon expliqué par la Mission (Annexe 3).
- (2) La partie mauritanienne est engagée à prendre les dispositions nécessaires mentionnées à l'Annexe 4 pour un bon déroulement du Projet au cas où celui-ci serait réalisé dans le cadre de la coopération financière non-remboursable du Japon.

### 7. Étapes ultérieures

La JICA réalisera une étude préparatoire équivalent au concept de base, si le résultat de la présente étude est jugé satisfaisant et les conditions ci-après respectées :

- (1) Il est justifié que le système d'exploitation et de gestion/maintenance des nouvelles installations est assuré d'une manière durable.
- (2) Il est jugé que l'envergure du plan d'aménagement des nouvelles installations répondent aux critères d'éligibilité de la coopération financière non-remboursable du Japon.
- (3) Il n'existe pas de problèmes de conditions naturelles, droit foncier, autorisations, etc., dans le site de Projet qui empêchent l'aménagement et la construction des nouvelles installations du Projet.
- (4) Il est jugé que les impacts environnementaux et sociaux dus à la construction ou l'aménagement des nouvelles installations restent dans la limite contrôlable par des mesures d'atténuation.

#### 8. Autres points discutés

##### (1) Développement de la pêche artisanale et côtière

La partie mauritanienne a informé de l'adoption prochaine d'un plan d'aménagement de la pêche artisanale et côtière qui prend en considération une gestion durable des ressources halieutiques dans le cadre de l'application de la stratégie globale de développement du secteur de la pêche. Le rapport préliminaire de ce plan est disponible, une copie sera remise à la Mission.

##### (2) Propriété des terrains ou droit d'utilisation des sites ciblés du projet

La partie mauritanienne a précisé que le domaine public maritime reste la propriété de l'Etat conformément aux dispositions de la loi portant code de la marine marchande. Le site du Projet se situant dans ce domaine, est soumis à cette loi, une copie sera remise à la Mission.

##### (3) Exploitation et gestion/maintenance des installations et équipements

La partie mauritanienne a présenté le système de l'exploitation et de gestion/maintenance des installations du Projet comme indiqué en Annexe 5. Les résultats de recettes et dépenses, redevance d'usage des installations etc., sont présentés à l'Annexe 6. La partie mauritanienne a affirmé que l'EPBR prendra en charge les dispositions nécessaires (personnel, budget) pour l'exploitation et la gestion/maintenance des installations du Projet. Le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime prendra les dispositions techniques et financières supplémentaires en cas de besoin.

##### (4) Dragage d'entretien

La partie mauritanienne a affirmé sa responsabilité d'effectuer le suivi régulier de la profondeur d'eau et de faire le dragage d'entretien nécessaire dans le bassin du port.

##### (5) Dispositions prises par la Mauritanie

La partie mauritanienne a affirmé qu'elle est responsable de l'acquisition des autorisations ainsi que de l'enlèvement des embarcations, constructions et d'autres obstacles existants en prenant en charge les coûts tout au long du processus, s'ils sont nécessaires lors de lancement du Projet. Elle a également accepté de prendre en charge l'exonération des taxes de droit de douane, impôts et TVA de l'achat des produits et des

services dans le cadre du Projet .

**(6) Considérations environnementales et sociales**

La partie mauritanienne s'est engagée à confirmer la nécessité de l'étude de l'impact sur l'environnement (EIE), en concertation avec le Département chargé de l'environnement, relatif à l'exécution du présent Projet et soumettre à la Mission le résultat de ces concertations par écrit, le cas échéant, la partie mauritanienne réalisera l'EIE conformément à la réglementation mauritanienne.

La Mission réalisera en concertation avec la partie mauritanienne, l'étude d'impact environnemental sommaire, dont le résultat serait reflété dans le concept de base.

La Mission a expliqué la nécessité de prendre des mesures conformes aux lignes directrices relatives aux considérations environnementales et sociales de la JICA , la partie mauritanienne a pris bonne note de ces lignes directrices. La partie mauritanienne s'est engagée à transférer les occupants actuels du site du Projet dans les conditions satisfaisantes.

**(7) Projet d'extension du port de Nouadhibou**

La Mission a suggéré à la partie mauritanienne de faire des efforts pour réaliser avec ses propres moyens les composantes qui ne seront pas réalisées dans le cadre de ce Projet par la partie japonaise (Annexe 2) et qui sont utiles pour le futur développement du port de la pêche artisanale de Nouadhibou. La partie mauritanienne a pris bonne note de ce conseil et a consenti de faire des efforts.

**(8) Réunion des parties prenantes**

La partie mauritanienne tiendra conjointement avec la Mission une réunion des parties prenantes au cours de l'étude pour obtenir leur adhésion au Projet.

**(9) Mesures de sécurité**

La partie mauritanienne s'est engagée de prendre toutes les mesures nécessaires et de fournir des informations utiles afin d'assurer la sécurité des personnes concernées du Projet.

**(10) Offre des informations supplémentaires**

La Mission a demandé à la partie mauritanienne de fournir des informations complémentaires au cas où les informations collectées durant leur séjour en Mauritanie ne seraient pas suffisantes. La partie mauritanienne a donné son accord.

Annexe 1 : Carte de situation du site prévu pour le Projet

Annexe 2 : (1) Composantes de la requête du Gouvernement de la Mauritanie et le classement par ordre de priorité

(2) Carte de situation des composantes demandées par le Gouvernement de la Mauritanie

Annexe 3 : Système de la coopération financière non-remboursable du Japon

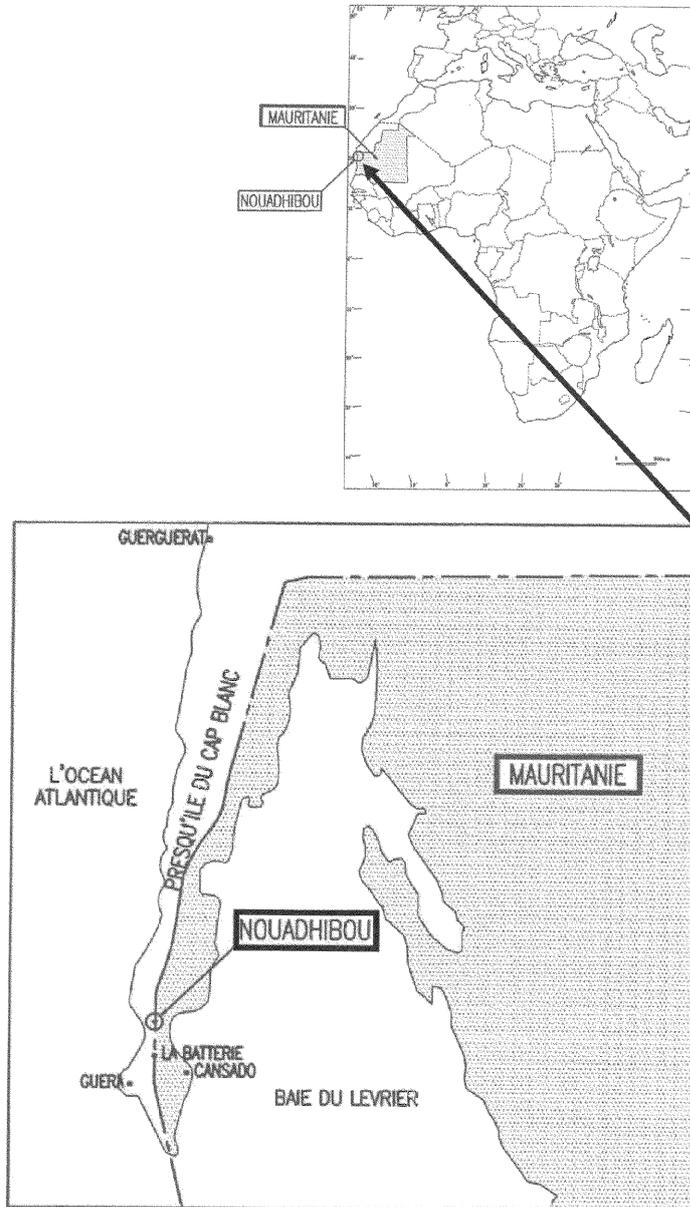
Annexe 4 : Dispositions à prendre par le Gouvernement du pays bénéficiaire

Annexe 5 : Organigramme

Annexe 6 : Tableau de résultats de recettes et dépenses, redevance d'usage des installations etc.

del

RECEIVED



Location of Project Site

*de*

*K*  
*8*

Composants demandée par le gouvernement mauritanien  
モーリタニア国政府の要請項目

1	Construction d'un quai pour les bateaux côtiers 沿岸漁船用埠頭の建設	A1
2	Construction de pontons d'amarrage pour les pirogues ピローグ船用係留棧橋	A2
3	Aménagement de la côte 護岸の整備	A3

Les spécifications techniques de chaque élément seront étudiées en détail dans l'étude de concept de base  
施設規模は、基本設計調査で詳細に検討される。

Les composantes qui ne seront pas prises en compte dans ce Projet

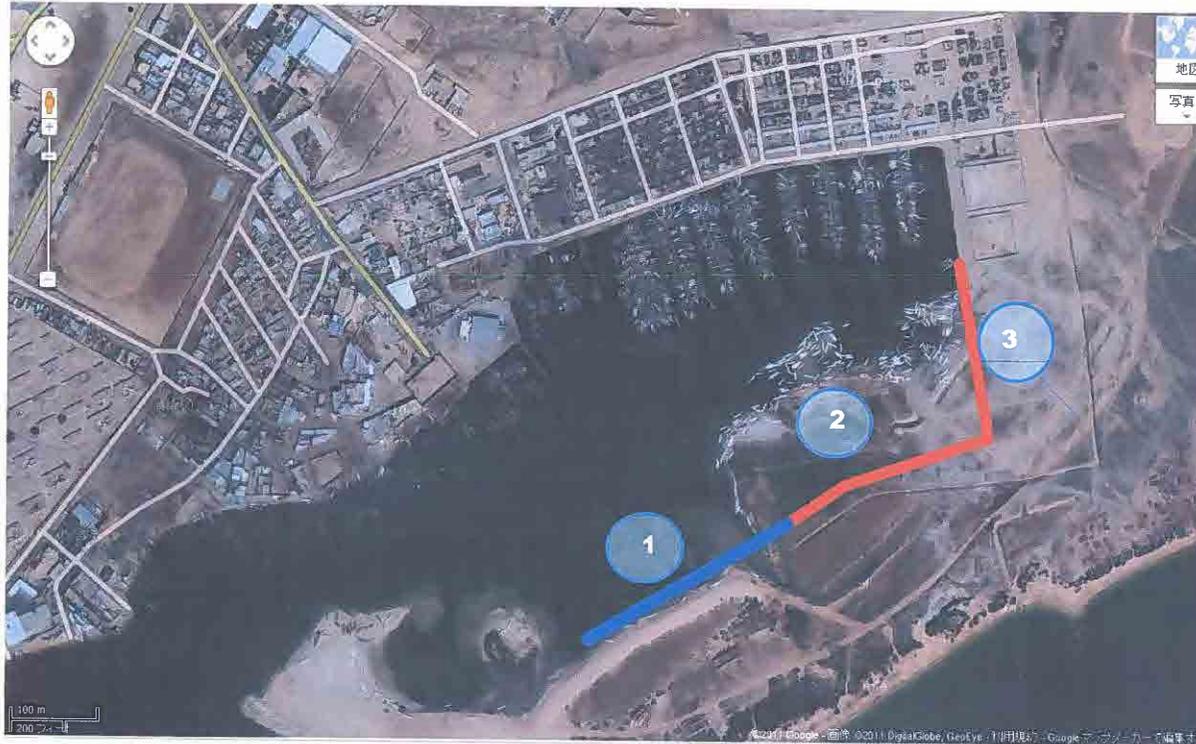
プロジェクト対象外の項目

	Création d'une zone maritime pour les manœuvres des pirogues ピローグ船の船回し水域の建設	-
	Amélioration des conditions d'hygiène de la hall de poisson extante pour l'exportation et construction d'une nouvelle aire de manutention des prises de poisson en provenance des transporteurs 荷捌き場の衛生条件改善、仲積船が持ち込む水産物の新規荷捌きエリアの整備	-
	Construction d'une route interne du Port assurant la liaison entre les Installations d'amarrage et les terrains en arrière plan 係留施設と背後エリアとを結ぶ構内道路の建設	-
	Viabilisation de la zone industrielle du Port 港湾工業ゾーンの整備	-
	Extension de l'atelier de réparation et son équipement par un portique de 2 à Tonnes pour la mise à sec des bateaux côtiers 修理ショップの拡張及び沿岸漁船の船揚げ用80トンポーチクレーン設備	-
	Aire de réparation des pirogues ピローグ船の修理エリア	-
	Installation de la fabrication de glace 新規製氷施設の建設	-
	Digue à marée haute 防潮堤	-
	expansion du chenal 航路拡張	-

Annexe 2 (2)

Carte de situation des composants demandée par le gouvernement mauritanien

モーリタニア国政府の要請項目位置図



### Système de la coopération financière non-remboursable du Japon

Le Gouvernement du Japon (ci-après dénommé "le Gdj") est au centre de l'exécution des réformes organisationnelles pour améliorer la qualité des opérations de l'Aide publique au développement (l'Apd), et dans le cadre de ce réajustement, une nouvelle loi de la JICA est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2008. En se basant sur la loi et la décision du Gdj, la JICA est devenue l'agence exécutive de la Coopération financière non-remboursable du Japon pour les Projets généraux, pour la Pêche et pour la Coopération Culturelle.

La coopération financière non-remboursable consiste en des fonds non-remboursables pour le pays bénéficiaire qui permettront de fournir les installations, les équipements et les services (services techniques ou transport des produits, etc.) pour le développement socio-économique du pays, selon les principes suivants et conformément aux lois et réglementations y afférentes du Japon. La coopération financière non-remboursable n'est pas effectuée sous forme de don de matériel en nature au pays bénéficiaire.

#### 1. Procédures de la coopération financière non-remboursable du Japon

La coopération financière non-remboursable du Japon est menée comme suit :

Etude préliminaire (ci-après dénommée « 'l'Etude' »)

- L'Etude menée par la JICA

Estimation et approbation

- Estimation par le Gdj et la JICA. Approbation par le Conseil des ministres du Japon

Détermination de l'exécution

- L'Echange de Notes entre le Gdj et un pays bénéficiaire

Accord de Don (ci-après dénommé « l'A/D' »)

- Accord conclu entre la JICA et un pays bénéficiaire

Exécution

- mise en œuvre du Projet sur la base de l'A/D

#### 2. Etude préliminaire

##### (1) Contenu de l'Etude

Le but de l'Etude est de fournir un document de base nécessaire pour l'estimation du Projet par la JICA et le Gdj. Le contenu de l'Etude est le suivant:

- confirmer l'arrière-plan de la requête, les objectifs et les effets du Projet ainsi que les capacités de maintenance du pays bénéficiaire nécessaires à l'exécution du Projet.
- évaluer la pertinence de la coopération financière non-remboursable d'un point de vue technologique et socio-économique
- confirmer le concept de base du plan convenu après Concertations entre les deux

parties

- préparer un concept de base du Projet ; et
- estimer les coûts du Projet

Le contenu de la requête par le pays bénéficiaire n'est pas obligatoirement approuvé en tant que contenu de la coopération financière non-remboursable. Le concept de base du projet doit être confirmé par rapport au cadre d'aide financière non-remboursable du Japon.

La JICA demande au gouvernement du pays bénéficiaire de prendre toutes les mesures qui pourraient s'avérer pour assurer son indépendance lors de l'exécution du Projet. Ces mesures doivent être garanties même si elles n'entrent pas dans la juridiction de l'organisme du pays bénéficiaire en charge de l'exécution du Projet. Par conséquent, l'exécution du Projet doit être confirmée par toutes les organisations concernées du pays bénéficiaire par la signature des minutes des Concertations.

(2) Sélection des consultants

En vue de la bonne exécution de l'Etude, la JICA utilise un (des) consultant(s) enregistré(s). La JICA effectue une sélection basée sur des propositions soumises par ces derniers.

(3) Résultat de l'Etude

Le rapport de l'Etude est relu par la JICA, et après confirmation de la justesse du Projet, la JICA recommande au Gdj d'effectuer une estimation sur l'exécution du Projet.

**3. Plan de la coopération financière non-remboursable du Japon**

(1) L'E/N et l'A/D

Après l'approbation par le Conseil des ministres du Japon du Projet proposé par le gouvernement bénéficiaire, l'Echange de Notes (ci-après dénommé "l'E/N") sera signé entre le Gdj et le Gouvernement du pays bénéficiaire pour formuler une demande d'aide, qui sera suivie par la conclusion de l'A/D entre la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire afin de définir les clauses nécessaires pour l'exécution du Projet, telles que les conditions de paiement, les responsabilités du Gouvernement du pays bénéficiaire, et les conditions d'obtention.

(2) Sélection des Consultants

Le(s) consultant(s) employé(s) pour l'Etude sera (seront) recommandé(s) par la JICA au pays bénéficiaire pour également travailler sur l'exécution du Projet après l'E/N et l'A/D en vue de maintenir l'uniformité technique.

(3) Pays d'origine éligible



La coopération financière non-remboursable du Japon doit être en principe réservée exclusivement à l'achat de produits provenant du Japon ou du pays bénéficiaire, et aux services des ressortissants japonais ou du pays bénéficiaire. Lorsque la JICA et le Gouvernement du pays bénéficiaire ou son autorité désignée le jugent nécessaire, la coopération financière non-remboursable peut être utilisée pour les produits ou les services tel que le transport d'un pays tiers (autre que le Japon ou le pays bénéficiaire). Toutefois, dans le cadre de la coopération financière non-remboursable, les principaux contractants, à savoir les sociétés de construction, la société de commerce nécessaires à l'exécution de la coopération, et le consultant principal doivent être exclusivement des ressortissants japonais. (Le terme "ressortissant japonais" signifie les personnes physiques japonaises ou les personnes morales japonaises dirigées par des personnes physiques japonaises.)

(4) Nécessité de la vérification

Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son représentant autorisé conclura les contrats en Yen japonais avec les ressortissants japonais. Ces contrats seront vérifiés par la JICA. Cette vérification est nécessaire car les fonds de la coopération financière non-remboursable proviennent des taxes des citoyens japonais.

(5) Principales dispositions à prendre par le gouvernement du pays bénéficiaire

Lors de l'exécution de la coopération financière non-remboursable, le pays bénéficiaire devra prendre les dispositions suivantes:

- a) Acquérir un ou des secteurs de terrain nécessaire[s] pour la mise en œuvre du Projet et aménager le terrain.
- b) Construire des portes et de murs aux sites et autour des sites et la voie (routes) à l'extérieur du site.
- c) Fournir les installations hors du terrain telles que les systèmes d'électricité, de distribution et d'écoulement d'eau ainsi que les autres systèmes auxiliaires nécessaires pour la mise en œuvre du Projet.
- d) Assurer le déchargement et le dédouanement rapides des produits aux ports de déchargement de la République Islamique de Mauritanie et assister le transport intérieur desdits produits.
- e) Assurer que des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges fiscales qui pourraient être imposés en Mauritanie à l'égard de l'achat des produits et des services seront exonérés.
- f) Accorder aux nationaux japonais dont les services seront nécessaires pour la fourniture des produits et des services les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours en Mauritanie, afin qu'ils puissent effectuer leur travail.
- g) Assurer que les établissements et les produits seront entretenus et utilisés d'une







manière convenable et efficace pour la mise en œuvre du Projet.

- h) Supporter tous les frais nécessaires pour la mise en œuvre du Projet à part les frais qui sont couverts par le don.

(6) “Usage adéquat”

Le Gouvernement du pays bénéficiaire est requis d’entretenir et d’utiliser les installations construites et les équipements achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable de manière adéquate et efficace et de désigner le personnel nécessaire pour le fonctionnement et la maintenance ainsi que de prendre en charge toutes les dépenses autres que celles couvertes par la coopération financière non-remboursable.

(7) “Exportation et Réexportation”

Les produits achetés dans le cadre de la coopération financière non-remboursable ne doivent pas être exportés ou réexportés à partir du pays bénéficiaire.

(8) “Arrangement bancaire (A/B)”

- a) Le gouvernement du pays bénéficiaire ou son “représentant autorisé” devra ouvrir un compte à son nom dans une banque au Japon (ci-après dénommée la “Banque”). La JICA exécutera la coopération financière non-remboursable en procédant aux paiements en Yen japonais pour couvrir les obligations du gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé conformément aux contrats vérifiés.
- b) Les paiements seront effectués lorsque les demandes de paiement seront présentées par la Banque au gouvernement du Japon conformément à l’Autorisation de Paiement émise par le gouvernement du pays bénéficiaire ou de son représentant autorisé.

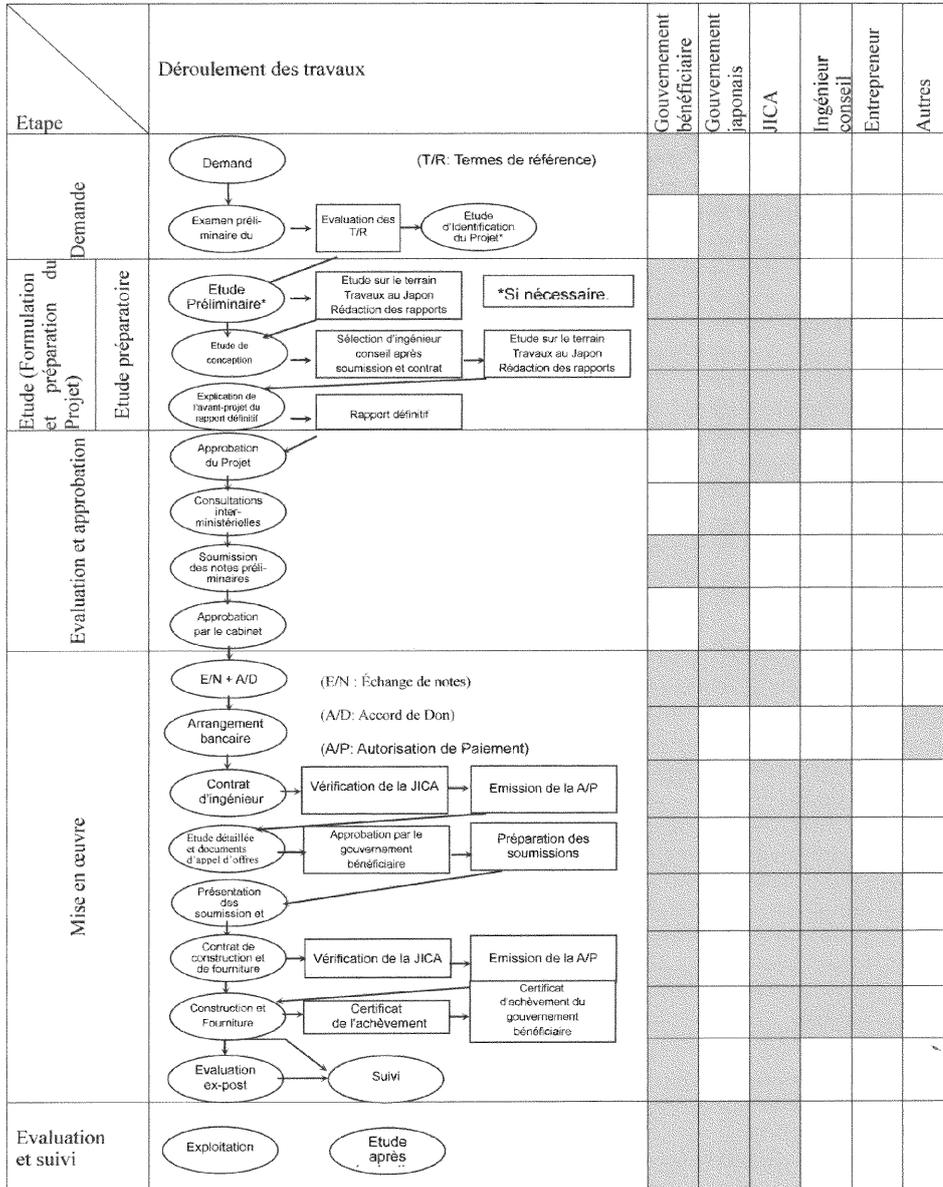
(9) Autorisation de Paiement (A/P)

Le Gouvernement du pays bénéficiaire devra régler à la banque la commission de notification de l’autorisation de paiement et la commission de paiement.

(10) Considérations sociales et environnementales

Le pays bénéficiaire doit assurer les considérations sociales et environnementales pour le Projet et doit suivre les règlements environnementaux du pays bénéficiaire et les directives socio-environnementales de la JICA.

Procédure de l'aide financière non-remboursable

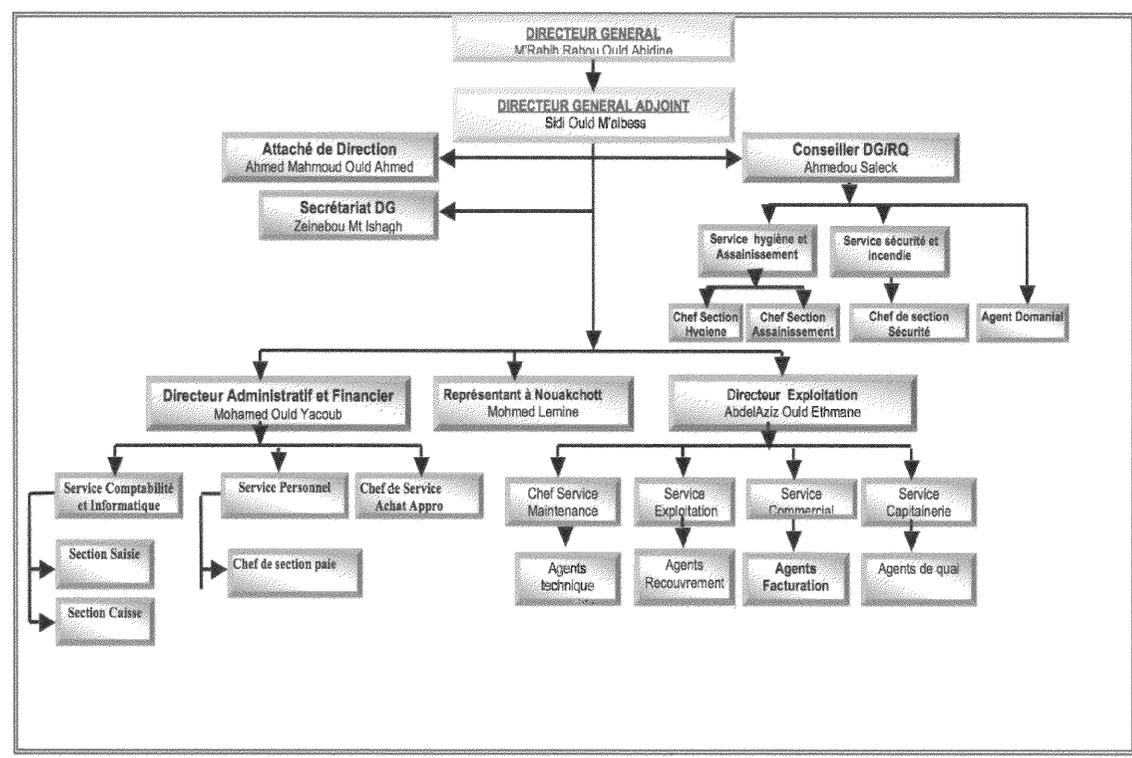


## Dispositions à prendre par chaque gouvernement

No	Items	Couvert par le Japon	Couvert par le pays bénéficiaire
1	Acquérir [un secteur] / [des secteurs] de terrain nécessaire[s] pour la mise en œuvre du Projet et [le/les] aménager le terrain		•
2	Construire un/une/des		
	1) Bâtiment	•	
	2) Portes et de murs aux sites et autour des sites		•
	3) Parking	•	
	4) Voie (routes) à l'intérieur du site	•	
	5) Voie (routes) à l'extérieur du site		•
3	Fournir les installations hors du terrain mentionnée[s] à (a) ci-dessus telles que les systèmes d'électricité, de distribution et d'écoulement d'eau ainsi que les autres systèmes auxiliaires nécessaires pour la mise en œuvre du Projet		
	1) Electricité		
	a. Branchement du réseau de distribution électrique jusqu'au site		•
	b. Installation de ligne électrique à l'intérieur du site	•	
	c. Installation de disjoncteur principal et de transformateur	•	
	2) Alimentation en eau		
	a. Aménagement de la conduite principale d'eau de la ville jusqu'au site		•
	b. Système de distribution d'eau à l'intérieur du site (réservoirs de réception et surélevés)	•	
	3) Drainage		
	a. Aménagement des égouts principaux de la ville (égout pluvial et d'autres)		•
	b. Installation du système de drainage et d'égout (égouts des eaux usées, égout pluvial et d'autres) à l'intérieur du site	•	
	4) Gaz		
	a. Aménagement du réseau de distribution de gaz jusqu'au site		•
	b. Installation du système de fourniture de gaz à l'intérieur du site	•	
	5) Système téléphonique		
	a. Extension de la ligne téléphonique jusqu'au tableau de distribution du bâtiment		•

		extension de la ligne après le tableau de distribution		
	6)	Mobilier et Equipements		
	a.	Meubles de bureau généraux (moquettes, rideaux, tables, chaises et autres)		•
	b.	Equipement pour le projet	•	
4		Assurer [le déchargement et le dédouanement rapides des produits aux ports de déchargement [du]/[de la] Mauritanie et assister le transport intérieur desdits produits.		
	1)	Transport vers le pays bénéficiaire par mer (air) de produits originaires du Japon	•	
	2)	Exonération d'impôts et dédouanement des produits au port de débarquement du pays bénéficiaire		•
	3)	Transport interne du pays entre le port de débarquement et le site	(•)	(•)
5		Assurer que des droits de douane, des taxes intérieures et d'autres charges fiscales qui pourraient être imposés en Mauritanie à l'égard de l'achat des produits et des services seront exonérés;		•
6		Accorder aux nationaux japonais dont les services seront nécessaires pour la fourniture des produits et des services les facilités nécessaires pour leurs entrées et séjours en Mauritanie, afin qu'ils puissent effectuer leur travail		•
7		Assurer que [[l' / les] Etablissement[s] et les produits] / [[l' / les] Etablissement[s]] / [les produits] seront entretenus et utilisés d'une manière convenable et efficace y compris le dragage d'entretien pour la mise en œuvre du Projet		•
8		Supporter tous les frais nécessaires pour la mise en œuvre du Projet à part les frais qui sont couverts par le Don		•
9		Prise en charge des commissions suivantes de la banque de change japonaise pour les services bancaires basés sur les arrangements bancaires (A/B)		
	1)	Commission de notification de l'autorisation de paiement (A/P)		•
	2)	Commission de paiement		•
10		Assurer la prise en considération des questions environnementales et sociales dans la mise en œuvre du Projet		•
(A/B : Arrangement Bancaire, A/P : Autorization de Paiement)				

SA



Annexe 5.

2

X

## Annexe. 6

EPBR Tableau des resultats

	2007	2008	2009	2010
Crédit				
Location material manutention	160 000			
Location(magasins, bureaux, entrepots)	4 867 000	3 274 141	5 382 022	2 686 049
Location usine	3 255 709	3 420 000	1 795 108	6 712 650
Location usine de glace	3 705 000	12 600 000	11 880 000	12 035 000
Location complexe frigorifique	9 000 000			3 600 000
Location dépôt de carburant	2 736 000	2 400 000	1 800 000	3 000 000
Location terre-plain	104 793 293	108 500 026	105 939 954	97 825 816
Taxe portuaire	130 341 228	143 938 828	228 504 252	199 580 553
Sationnement abusif	228 000	783 800	596 600	1 057 533
Vente de badges et cartes	11 950 792	12 703 000	10 684 500	10 027 000
Produits et profit divers	6 846 124	170 620	1 519 007	7 730 079
Quote part de la subvention virée au CR	62 000 000	63 500 000	75 273 426	55 000 000
Reprises sur amortissements et provisions				
Solde débiteur		1 500 000		25 383 032
Total	339 883 146	352 790 415	443 374 869	424 637 712
Débit				
Achats et variation des stocks	27 775 444	34 972 161	37 074 018	36 192 746
Achats de sous traitance		5 500 000	6 055 000	10 020 000
Charges externes liées à l'investissement	31 353 237	25 131 129	40 340 511	32 265 684
Charges externes liées à l'activité	32 707 082	36 094 576	37 593 465	35 202 505
Charges et pertes diverses	5 101 260	14 141 200	34 162 426	10 125 040
Frais de personnel	146 859 189	147 714 666	183 765 282	190 247 756
Impôts taxes et versements assimilés	2 082 800	4 696 274	4 080 888	3 342 932
Frais financiers	15 300 162	534 337	533 608	953 597
Dotations aux amortissements et provisi	67 608 700	70 438 842	77 976 368	61 147 852
Solde créditeur	11 095 270	13 567 229	21 782 303	45 139 600
Total	339 883 144	352 790 414	443 363 869	424 637 712
Determination du resultant net	11 095 270	12 067 229	21 793 301	19 756 568

2006

モーリタニア・イスラム共和国  
ヌアディブ漁港拡張整備計画予備調査  
討議議事録

モーリタニア・イスラム共和国（以下、「モ」国という。）からの要請に基づき、日本国政府はモーリタニア・イスラム共和国ヌアディブ漁港拡張整備計画（以下、「プロジェクト」）に関する協力準備調査の実施を決定し、独立行政法人国際協力機構（JICA）が調査を実施した。

JICA は、JICA セネガル事務所次長 増田淳子 を団長とする協力準備調査団（以下、「調査団」）を、2012年1月21日から2月11日にかけて「モ」国へ派遣した。同調査団は、「モ」国政府関係者との協議を行うとともに、計画サイトでの調査を実施した。

上記協議及びサイト調査の結果、両者は付属書に記載した事項について合意した。日本政府の決定に基づき、JICA はプロジェクトの協力準備調査（その2：概略設計レベル）を実施する。

ヌアディブ、2012年2月1日

---

増田 淳子  
協力準備調査団長  
独立行政法人国際協力機構  
日本国

---

Mohamed El Hafedh Ould EJIWEN  
海洋経済漁業省  
計画協力局長  
モーリタニアイスラム共和国

---

M. M'Rabih Radou Ould ABIDINE  
ルポ湾漁港公社  
総裁  
モーリタニアイスラム共和国

## 付属書

### 1. プロジェクトの目的

本プロジェクトの目的は、「モ」国零細・沿岸漁業の主要漁港であるヌアディブ零細・沿岸漁港施設の整備を通じて同港の機能拡充を図り、「モ」国の経済開発と貧困削減に重要な役割を担う零細・沿岸漁業の持続的な発展に貢献することである。

### 2. プロジェクト名称

両者は、プロジェクト名称をヌアディブ零細・沿岸漁業施設整備拡充計画とすることを確認した。

### 3. 対象地域

プロジェクトサイトは、別添1のとおり「モ」国ヌアディブ州ヌアディブ市にある。

### 4. プロジェクト実施体制

- 1) 監督官庁は海洋経済漁業省計画協力局である。
- 2) 実施機関はルポ湾漁港公社である。

### 5. 「モ」国政府の要請内容

「モ」国政府の要請内容および優先順位を別添2の通り確認した。調査団は、現地調査を通じて要請内容の妥当性を検討し、技術的・経済的及び社会的観点に基づく国内解析を踏まえて、その結果を日本国政府に報告する。

「モ」国側は、浚渫土砂による整地の重要性を強調し、調査団は理解した。

### 6. 日本の無償資金協力制度

- (1) 「モ」国側は、別添3の日本の無償資金協力制度について、調査団からの説明を理解した。
- (2) 「モ」国側は、無償資金協力が実施される場合、円滑な実施のために別添4の必要な措置をとることに合意した。

### 7. 今後の予定

本調査の結果に基づき、下記の要件を満たし、プロジェクトを実施することが妥当と判断された場合、JICA は概略設計にほぼ相当する協力準備調査を実施する。

- (1) 新施設の運営維持管理体制が持続可能な形で確保されることが検証される。
- (2) 新施設が無償資金協力として適正な規模であることが検証される。
- (3) 新施設を建設・整備するにあたり、計画サイトにおける自然条件や土地所有権、許認可等に問題が確認されない。
- (4) 新施設の建設・整備による環境・社会面の影響が緩和策を通じて対応可能な範囲であると判断される。

### 8. その他の関連事項

- (1) 零細・沿岸漁業開発

「モ」国側は、漁業開発戦略の一環として、持続的な水産資源利用を考慮に入れた零細・沿岸漁港整備計画を近日中に採択する予定であることを説明した。報告書初稿は既に作成されており、調査団にも提供される。

(2) プロジェクトサイトの土地所有・利用権

「モ」国側は、本プロジェクトサイトは、「モ」国海運法が指定する公共海洋領域に位置し国の所有下にあり、同法の写しを調査団に提供することを説明した。

(3) 運営維持管理

「モ」国側は、本計画の運営・維持管理体制を別添5のとおり示した。また、収支、施設利用料金等の実績を別添6のとおり示した。本計画における維持管理については、ルボ湾漁業公社が必要な措置（人員、予算）を行うことを約束した。また、技術的及び資金の支援を海洋経済漁業省が行うことを「モ」国側は約束した。

(4) 維持浚渫

「モ」国側は、定期的に水深のモニタリングを行い、同港における必要な維持浚渫を行うことを約束した。

(5) 「モ」国側負担事項

「モ」国側は、本計画実施に際して必要となる許認可の取得、必要に応じて計画サイト内の船、廃屋、その他の障害物の撤去に係る諸手続き・費用負担は「モ」国側が行うことを約束した。また、事業実施の際の関税、消費税、その他の免税措置についてもこれを行うことを約束した。

(6) 環境社会配慮

「モ」国側は、環境影響評価の必要性を所管官庁に確認し、文書にて調査団に提出することを約束した。また、必要な場合、「モ」国側は本計画にかかる環境影響評価を実施することを約束した。

また、調査団は「モ」国側と共に初期環境調査を実施し、概略設計調査が実施される場合、初期環境調査の結果を概略設計に反映する。

調査団は、JICA 環境社会配慮ガイドラインに則った措置が講じられる必要があることを説明した。「モ」国側はこれを了解し、現在サイト内を干物加工に利用している者については、満足を得られる代替地を提供することを約束した。

(7) ヌアディブ港拡張プロジェクト

調査団は、要請に含まれないものの、ヌアディブ港の将来的な発展のために有用なコンポーネントについて（別添2）、「モ」国において実現に向けた自助努力を行うよう提言した。「モ」国側は、実現に向けて努力することを了解した。

(8) ステークホルダー協議

「モ」国側は、調査団と共同で調査中にステークホルダー協議を実施し、本計画に係る理解を得る予定である。

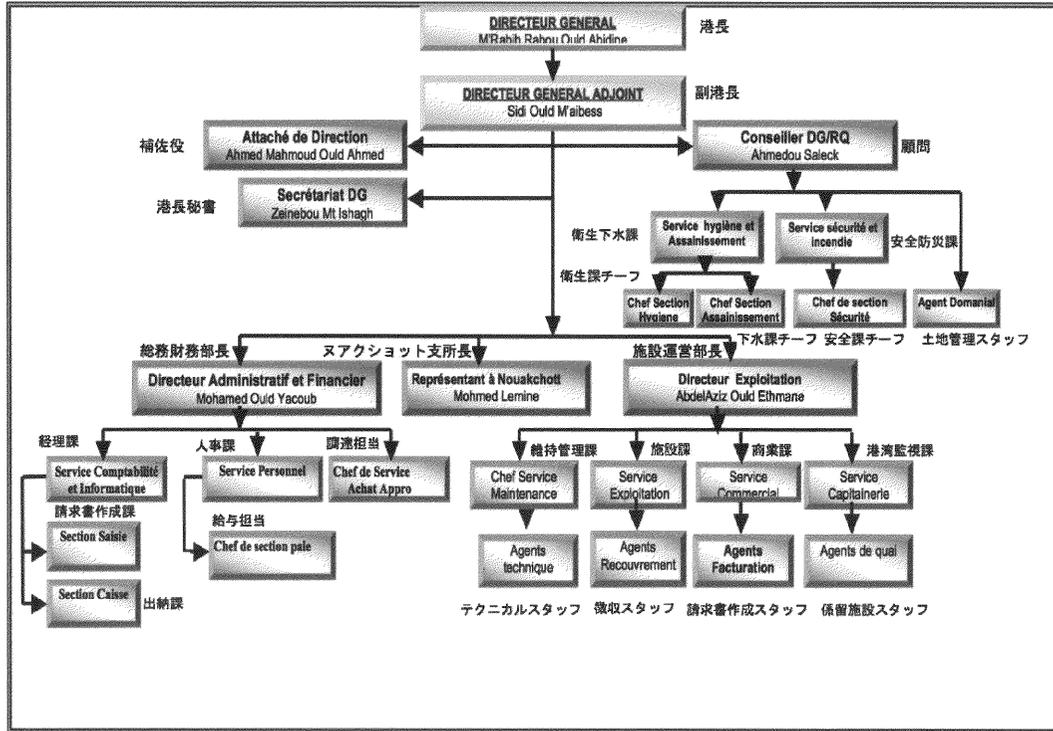
(9) 安全対策

「モ」国側は、本計画に係る関係者の安全に配慮し、十分な措置をとるとともに、必要な安全情報を提供することを約束した。

(10) 補足的な情報の提供

調査団は、調査期間中に収集できなかった情報について、必要に応じて補足的な情報を提供することを「モ」国側に要求し、「モ」国側は了解した。

- 別添 1 : プロジェクト対象地域位置図
- 2 : (1)「モ」国政府の要請項目と優先順位
- : (2)「モ」国政府の要請項目位置図
- 3 : 日本の無償資金協力制度
- 4 : 被援助国政府が取るべき必要な措置
- 5 : 運営・維持管理体制
- 6 : ヌアディブ漁港運営収支



EPBR 漁港組織図

EPBR損益表

単位：UM

費目／年度	2007	2008	2009	2010
<b>貸方(収入)</b>				
機材賃貸	160,000			
市場、事務所、漁具倉庫	4,867,000	3,274,141	5,382,022	2,686,049
市場／倉庫賃貸	3,255,709	3,420,000	1,795,108	6,712,650
製水工場賃貸	3,705,000	12,600,000	11,880,000	12,035,000
製水施設賃貸	9,000,000			3,600,000
ガンリインスタント賃貸	2,736,000	2,400,000	1,800,000	3,000,000
敷地賃貸	104,793,293	108,500,026	105,939,954	97,825,816
港湾税	130,341,228	143,938,828	228,504,252	199,580,553
罰金	228,000	783,800	596,600	1,057,533
入場料	11,950,792	12,703,000	10,684,500	10,027,000
製品及び諸利益	6,846,124	170,620	1,519,007	7,730,079
振替補助金	62,000,000	63,500,000	75,273,426	55,000,000
原価償却及び準備金				
借方勘定		1,500,000		25,383,032
合計	339,883,146	352,790,415	443,374,869	424,637,712
<b>借方(支出)</b>				
購入品在庫変動	27,775,444	34,972,161	37,074,018	36,192,746
外注費		5,500,000	6,055,000	10,020,000
投資関連外費用	31,353,237	25,131,129	40,340,511	32,265,684
活動関連外費用	32,707,082	36,094,576	37,593,465	35,202,505
費用及び諸損失	5,101,260	14,141,200	34,162,426	10,125,040
人件費	146,859,189	147,714,666	183,765,282	190,247,756
地方税等支払い	2,082,800	4,696,274	4,080,888	3,342,932
金融負担	15,300,162	534,337	533,608	953,597
減価償却及び準備金	67,608,700	70,438,842	77,976,368	61,147,852
貸方勘定	11,095,270	13,567,229	21,782,303	45,139,600
合計	339,883,144	352,790,414	443,363,869	424,637,712
<b>利益に対する税金</b>	11,095,270	12,067,229	21,793,301	19,756,568

費目	内容
購入品在庫変動	水、電気、燃料、維持管理費、道具、事務用品、作業着
外注費	下請、ゴミ収集費用
投資関連外費用	NKC事務所費、車の保険、施設維持管理費、情報処理
活動関連外費用	交際費、通信費、弁護士、会計監査、広告宣伝、銀行口座維持費
費用及び諸損失	経営委員会開催費用、寄付金
人件費	職員
地方税等支払い	地方税、車両税等
金融負担	利子負担
減価償却及び準備金	車は4年、施設は25年

#### 4. 添付資料

- 4-1 環境影響評価が必要との書面（海運局長→増田団長、仏・和）
- 4-2 ステークホルダー会議参加者名簿
- 4-3 ステークホルダー会議議事録（仏・英）
- 4-4 プロジェクトサイト用地利用の基本合意（漁業大臣→増田団長、仏・和）
- 4-5 EPBR の収支
- 4-6 ヌアディブ輸出許可工場及び申請中リスト
- 4-7 ONISPA の既存荷捌場の衛生状態のコメント

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

République Islamique de Mauritanie  
Honneur - Fraternité - Justice



الجمهورية الإسلامية الموريتانية

شرف - إخاء - عدل

وزارة الصيد و  
الاقتصاد البحري

ادارة البحرية التجارية

Ministère des Pêches et de  
l'Economie Maritime

Direction de la Marine Marchande

N° 00000007 MPEM /DMM

Nouakchott, le 08 FEB 2012 : انواكشوط في

*Le directeur* المدير

A Madame MASUDA Junko,

Chef de Bureau de la JICA - SENRGAL -

Objet : Etude d'Impact Environnementale relative à l'extension de l'EPBR.

Dans le cadre de la réalisation du projet d'extension de l'Etablissement Portuaire de la Baie de Repos (EPBR), j'ai l'honneur de vous informer de la nécessité d'établir au préalable une Etude d'Impact Environnementale avant le début de tous travaux.

A cet effet, il appartient au Maître d'ouvrage d'engager le processus de validation de l'EIE dans les meilleurs délais afin de ne pas retarder l'exécution du projet.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Babana Ould Yahya



< 訳文 >

海洋経済漁業省  
海運局  
N000000007 MPEM/DMM  
2012年2月8日 又アクション

JICA セネガル事務所  
増田淳子殿

件名：ルポ湾漁港公社の拡張に係る環境影響評価について

ルポ湾漁港公社(EPBR)の拡張計画実施において、工事開始前に環境影響評価を行う必要性がある旨を通達します。

よって施主は、プロジェクト実施に遅滞がないよう、環境影響評価に必要な手続きを適時に開始する義務があります。

敬具

海運局長  
Babana Ould Yahya

NDB le 31/01/2012

**Projet d'Extension du Port de Pêche Artisanale de Nouadhibou****Liste des participants à la réunion organisée le 31/01/2012****Par les consultants japonais et l'EPBR**

Nom et Prénom	Fonction	Organisation	Téléphone	E-mail
Sidi Med O. H'Meyada	Mareyeur	FMM	36 36 91 13	
Mahmoud O. Med	DG	SOFAPOP	46 59 65 14	MAH13000MAH@yahoo.fr
Moktar O. Sweidi Smine	Vice président	FNP/SPA	46 70 09 14	moktarsoueidismine@yahoo.fr
Ba Abdoulaye	Représentant	RAMPA	46 44 55 25	
Sid'Ahmed O. Abeid	Président	FNP/SPA	36 34 00 87	fnprim@yahoo.fr
Hirocki Doi	Consultant	J S T		
Ousmane Sy	Interprète	E- smile, co,Ltd	36 16 91 22	
Masami Tsuchya	Consultant	J S T		
Akane Nishii	Interprète	J S T		
Hitech Takemoto	Consultant	J S T		
Ba Ismaila	Interprète	E- smile, co,Ltd	46 41 42 05	
Ahmedna O. Med	Président	ONG : Plage Propre	22 43 80 52	
Cheibani Joseph	Mareyeur	FMM	22 37 13 65	
Med O. Rabih	Président	FMM	22 49 36 86	rabiamed@yahoo.fr
Sid'Ahmed	Capitaine	FNP	46 46 72 07	
Ahmed O. Beyé	Capitaine	A R P M	46 97 23 84	
Med Abd. O Ahm. Salem	Mareyeur	FMM	46 74 97 25	
Isselmou Sadvi	Armateur	ARECA	22021203 46440416	
Harouna Lebaye	Pecheur	FNP	46517780	Les3pam@hotmail.fr
Moustahpa O. Housseine	Collector		46 40 10 42	
Med O. Tende	Chef service	EPBR	22 11 70 58	Tende_epbr@hotmail.fr
Yahya O. Niny		FNP	37 33 26 95	
Abdel Aziz O. Ethmane	D E	EPBR	22 11 70 42	azizndb@yahoo.fr
Med O. Yacoub	D A F	EPBR	22 11 70 43	yacoubodde@yahoo.fr

Compte rendu de réunion

Le 31 janvier 2012, s'est tenue une réunion dans les locaux de l'EPBR entre les consultants japonais et les parties prenantes au Projet: EPBR, FNP (Fédération Nationale des pêcheurs), FMM (Fédération Mauritanienne des Mareyeurs), les pêcheurs artisanaux ainsi que d'autres Organisations Non Gouvernementales (Anciens Retraités, Plage Propre).

L'ordre du jour s'articulait autour de l'impact socio-économique et environnemental du Projet sur la vie des populations.

Ouvrant la réunion, M. Sidi Ould Maibess, Directeur Général Adjoint de l'EPBR, a remercié le Gouvernement japonais, les consultants et les participants à cette réunion.

Il a donné par la suite la parole à Monsieur Ahmedou Salek dit Meyey qui a fait un historique du Projet et a informé l'assemblée des priorités requises par la partie Mauritanienne au gouvernement japonais à savoir :

- 1) Construction d'un quai de 200 mètres pour les bateaux côtiers.
- 2) Construction de 4 pontons d'amarrage pour les pirogues.
- 3) Dragage et remblayage.

Toutes les parties prenantes ont convenu que ce Projet va :

- Créer de nouveaux emplois et de nouvelles conditions de développement et d'investissement au sein d'EPBR.
- Réduire le coût des pêcheurs.
- Permettre aux pêcheurs d'être plus indépendants.
- Réduire la pauvreté (car on n'a pas besoin de diplômes pour travailler dans la pêche artisanale).
- Réduire la sur utilisation des pontons d'amarrage
- Permettre de décharger les produits dans de meilleures conditions d'hygiène et de salubrité.

Les participants ont convenu que la construction du quai va contribuer au développement de la pêche côtière. Cependant, La FNP et la FMM ont souligné que le quai est très approprié mais ne pourra pas contenir les 74 navires que compte la pêche côtière à Nouadhibou.

Le président de la FNP a souligné l'importance du respect de l'environnement. A cet effet une campagne de sensibilisation avait été organisée à Nouadhibou au cours de laquelle des dépliants ont été distribués, accompagnés par des conseils afin de promouvoir le respect de l'environnement et de la protection des plages maritime. Le respect de l'environnement est vital pour les générations futures.

Ils ont demandé en outre, la mise en place des cales pour le carénage des navires côtiers.

Un portique capable de soulever entre 80 à 100 tonnes.

Le Consultant Monsieur Takemoto s'est enquéri de la provenance du sable qui se déposait à l'entrée du Channel. La réponse a été : 1% de l'océan et 99% du vent de sable.

Le Directeur Général Adjoint de l'EPBR

Dr Sidi Ould Maibess



## Summary of a Minute of Meeting

A meeting was held on January 31, 2012 in EPBR meeting room. The meeting was scheduled to be between the Japanese consultants and the stakeholders: EPBR, FNP (National Fishermen association), FMM (Mauritanian wholesale fish merchant association) artisanal fishermen and other non-governmental organizations (retireds, Plage Propre).

The agenda was exchanging ideas about the socio-economic and environmental impact of the Project on the people's life.

Opening the meeting, Mr. Sidi Maibess Deputy General Manager after thanking the Japanese government, the consultants and the participants of the meeting, made a historical background of the Project and informed the top priorities requested from Mauritanian part to the Japanese government.

- 1) Building a quay of 200 m for coastal boats
- 2) Building 4 mooring pontoons for boats
- 3) Dredging and using the dredged sand for reclamation

Everybody agreed that the Project will:

- create new jobs, new conditions for development and investments in the EPBR
- reduce the fishermen cost
- make the fishermen more independent
- reduce the poverty (because any qualifications are not required for working in the artisanal fishing)
- reduce the overuse of the pontoons
- help unloading the products in better conditions of hygiene and salubrity

With the improvement of the coastal fishing, the FNP and the FMM said that the quay is very appropriate although it will be small for the 74 ships of coastal fishing existing in Nouadhibou.

The FNP president pointed out the importance of respect of the environment, pamphlets have distributed to fishermen in an important awareness campaign. Respect of environment is vital for future generations.

They requested wedges for dry docking of coastal ships

Strong elevator that can lift 80to 100 tons

When the consultants asked where they think the sand that silt up the channel was coming from:

The answer was: 1% was coming from the ocean and 99% from the wind.

République Islamique de Mauritanie  
Honneur – Fraternité – Justice

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ



Ministère des Pêches  
et de l'Economie Maritime

الجمهورية الإسلامية الموريتانية  
شرف - إخاء - عدل

وزارة الصيد والاقتصاد البحري

رقم 14 FEB 2012  
و ص ا ب / م ص ص ت ص

Nouakchott, le: ..... انواكشوط في:

0000059

/M.P.E.M / M

Le Ministre الوزير

A Madame MASUDA Junko,

Chef de Bureau de la JICA – SENEGAL -

Objet : Accord de principe.

Dans le cadre de la réalisation du projet d'extension de l'Etablissement Portuaire de la Baie de Repos (EPBR), j'ai l'honneur de vous informer de notre accord de principe pour l'octroi d'un terrain adjacent au domaine actuel du port artisanal, sur la façade intérieure de la pointe aux crabes.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Aghdhefnou Eyyh



< 訳文 >

モーリタニア・イスラム共和国  
信義・友愛・正義

海洋経済漁業省  
00000059/M.P.E.M/M

2012年2月14日 ヌアクショット  
大臣書簡

JICA セネガル事務所  
増田淳子殿

件名：基本的合意

ルポ湾漁港公社（EPBR）拡張計画実施において、オ・クラブ岬の沿岸内陸に位置し、現零細漁業港域に隣接した土地の権益付与に対する基本的合意を、謹んでお知らせいたします。

敬具

海洋経済漁業大臣  
Aghdefna Ould Eyih

4-5 EPBRの収支

EPBR損益表

単位：UM

費目／年度	2007	2008	2009	2010
<b>貸方(収入)</b>				
機材賃貸	160,000			
市場、事務所、漁具倉庫	4,867,000	3,274,141	5,382,022	2,686,049
市場／倉庫賃貸	3,255,709	3,420,000	1,795,108	6,712,650
製氷工場賃貸	12,705,000	12,600,000	11,880,000	15,035,000
ワークショップ賃貸				
ガソリンスタンド賃貸	2,736,000	2,400,000	1,800,000	3,000,000
敷地賃貸	104,793,293	108,500,026	105,939,954	97,825,816
港湾税	130,341,228	143,938,828	228,504,252	199,580,553
罰金	228,000	783,800	596,600	1,057,533
入場料	11,950,792	12,703,000	10,684,500	10,027,000
製品及び諸利益	6,846,124	170,620	1,519,007	7,730,079
振替補助金	62,000,000	63,500,000	75,273,426	55,000,000
原価償却及び準備金				
借方勘定		1,500,000		25,383,032
合計	339,883,146	352,790,415	443,374,869	424,037,712
<b>借方(支出)</b>				
購入品在庫変動	27,775,444	34,972,161	37,074,018	36,192,746
外注費		5,500,000	6,055,000	10,020,000
投資関連外費用	31,353,237	25,131,129	40,340,511	32,265,684
活動関連外費用	32,707,082	36,094,576	37,593,465	35,202,505
費用及び諸損失	5,101,260	14,141,200	34,162,426	10,125,040
人件費	146,859,189	147,714,666	183,765,282	190,247,756
地方税等支払い	2,082,800	4,696,274	4,080,888	3,342,932
金融負担	15,300,162	534,337	533,608	953,597
減価償却及び準備金	67,608,700	70,438,842	77,976,368	61,147,852
貸方勘定	11,095,270	13,567,229	21,782,303	45,139,600
合計	339,883,144	352,790,414	443,363,869	424,637,712
<b>利益に対する税金</b>	11,095,270	12,067,229	21,793,301	19,756,568

費目	内容
購入品在庫変動	水、電気、燃料、維持管理費、道具、事務用品、作業着
外注費	下請、ゴミ収集費用
投資関連外費用	NKC事務所費、車の保険、施設維持管理費、情報処理
活動関連外費用	交際費、通信費、弁護士、会計監査、広告宣伝、銀行口座維持費
費用及び諸損失	経営委員会開催費用、寄付金
人件費	職員
地方税等支払い	地方税、車両税等
金融負担	利子負担
減価償却及び準備金	車は4年、施設は25年

4-6 ヌアディブ輸出許可工場及び申請中リスト

ヌアディブ輸出許可済み工場

	許可番号	名称	許可形態	状況
1	02.001	Sopac	加工保蔵	営業中
2	02.002	Smef	保蔵	営業中
3	02.003	MCP	保蔵	営業中
4	02.005	CPAA	加工保蔵	営業中
5	02.006	Areca Frigo	加工保蔵	営業中
6	02.007	Namia Fisheries	加工保蔵	営業中
7	02.008	Somascir Frigo	加工保蔵	一時休業中
8	02.009	Mokamed Ould Batta	加工保蔵	営業中
9	02.010	Sipeco	加工保蔵	営業中
10	02.011	Cofrima	加工保蔵	一時休業中
11	02.012	PCA	加工保蔵	営業中
12	02.014	SMCI-Pêche Frigo	保蔵	営業中
13	02.018	P.P.A	加工保蔵	営業中
14	02.021	Smep	加工保蔵	一時休業中
15	02.022	Ahmada Ould Dahi	加工保蔵	営業中
16	02.023	Ets frigocam	加工保蔵	営業中
17	02.024	Fraid	加工保蔵	営業中
18	02.025	P.M.M.-Frigo	加工保蔵	営業中
19	02.028	May-Pêche	加工保蔵	営業中
20	02.029	02.001Maurispan	加工保蔵	営業中
21	02.033	Ets El Mamy	加工保蔵	営業中
22	02.034	Comauripeche Sarl	加工保蔵	営業中
23	02.036	Esymex Sarl	加工保蔵	営業中
24	02.037	Santamar Peche	加工保蔵	営業中
25	02.038	S.E.P.H sa	加工保蔵	営業中
26	02.040	Elabore Cap Blanc	加工保蔵	営業中
27	02.041	Valor Fish	加工保蔵	営業中
28	02.042	Amico-Frigo	加工保蔵	営業中
29	02.043	I.N.K Sarl	加工保蔵	営業中
30	02.044	Star-Fish	加工保蔵	営業中
31	02.045	Diawara et Fères	加工保蔵	検討中
32	02.046	AGAMACO FRIGO Sarl	保蔵	営業中
33	02.047	AUSSIE GROUP Sarl	魚粉製造	営業中
34	02.048	FLEUR ATLANTIC Sarl*	加工保蔵	営業中

35	02.049	OMAUICI	魚粉製造	営業中
36	02.050	Alpha Service	魚粉製造	営業中
37	02.051	CAS ET FILS*	加工保蔵	営業中
38	02.052	SOMAESP	魚粉製造	営業中
39	02.053	RIM FISH MEAL	魚粉製造	営業中
40	02.054	Ets MMOA Pêche*	加工保蔵	営業中
41	02.056	SAHEL POUR LA PECHE*	加工保蔵	営業中
42	02.057	LANGOUSTE D'AFRIQUE*	活エビ	営業中

\*印は、EU 輸出許可は未取得（国内販売は可）

申請中加工場

	会社名	業務内容	申請日
1	CHOSM	水産加工	24/08/2011
2	CGIP	水産加工	29/11/2010
3	TAIBA	水産加工	16/06/2011
4	CTPH	水産加工	12/09/2011
5	SOW MAMADOU GUELEL	水産加工	16/06/2011
6	AFRICA PECHE	魚粉製造	20/10/2011
7	FARO RARINE	魚粉製造	23/06/2010
8	GOLDEN SREAM	魚粉製造	12/05/2010
9	MAH EL TURK	魚粉製造	08/11/2011
10	IP MAURITANIE	魚粉製造	20/06/2010
11	MAURITANIE FISH MEAL	魚粉製造	20/04/2010
12	SHAEL PROTEIN	魚粉製造	12/10/2011

#### 4-7 ONISPA の既存荷捌場の衛生状態コメント

##### ①ONISPA から指摘(2011年1月)

###### a.周囲の環境

周辺に関しては、条件も良く清潔な状態が保たれている。

###### b.市場の状況

###### 水産品の受け入れ

入口のドアが防水になっていない。

ビニールカーテンは衛生的に良くない(洗浄がされていない)。

ハエ取り装置が機能していない。

鮮魚取扱用魚箱が足りない。

###### 作業員の入口

手洗場がない。

長靴を洗う場所がない

###### 陳列棚

パレットの数量が少ない。

###### 製品倉庫

保冷箱が衛生的でない。

天井が剥がれている。

###### 側溝

グレーチングが錆びている

###### 水

海水と清水の蛇口が認識できていない。

###### 製氷機

取手が木のステンレス製シャベル

###### 出口

ドアが防水になっていない。

ビニールカーテンは衛生的でない。

###### 衛生区画

脱衣場とトイレのドアがうまく閉まらない。場所の衛生状態が悪い。

蛇口が壊れている。

液体石鹼の容器がない。

###### c.書類

清掃、除菌のプログラムが残っていない。

動物駆除のプログラムがない。

###### d.所感

建物の壁が壊れている。床の舗装が剥がれている。手を洗う場所が不足している。容器やその他の備品が不足している。

d.まとめ

過去から見ると改善がされている。パレットや倉庫の機能は改善されているが、今後も努力が必要である。

5. 収集資料リスト

番号	名 称	形態 図書・ビデオ 地図・写真等	オリジナル・コ ピー	発行機関	発行年
C-1	RAPPORT RELATIF A L'ETUDE DE SOL DE FONDATION DU PROJET DE L'EPBR A NOUADHIBOU POUR LE COMPTE DE ETS EMOVEC/EMC	データ	コピー	LABORATOIRE NATIONAL DES TRAVAUX PUBLICS	2010
C-2	LES NOUVEAUX PRIX UNITAIRES DES PRESTATIONS DU LNTP	データ	コピー	LABORATOIRE NATIONAL DES TRAVAUX PUBLICS	2011
C-3	HORAIRE DES MAREES A POINT CENTRAL	データ	コピー	DEPARTMENT PORT SERVICE MARITIME	2011
C-4	MEROIRE TECHNIQUE D'EXECUTION TRAVAUX DE DRAGAGE D'ENTRETIEN	データ	コピー	Drapor	2007
C-5	LE GRAGAGE DU BASSIN ET DU CHENAL DU PORT DE PECHE ARTISANALE DE NOUADHIBOU	データ	コピー	ETABLISSEMENT PORTUAIRE DE LA BAIE DE REPOS (EPBR)	2007
C-6	ETUDE HYDROGEOLOGIQUE ET GEOPHYSIQUE D'IMPLANTATION D'UN FORAGE POUR LES BESOINS DE L'ETABLISSEMENT PORTUAIRE DE LA REPOS (EPBR) A NOUADHIBOU	データ	コピー	HYDROCONSEIL	2009
C-7	Portant Réglementation de l'exploitation de l'établissement portuaire de la Baie du Repos (EPBR)	データ	コピー	ETABLISSEMENT PORTUAIRE DE LA BAIE DE REPOS (EPBR)	1997
C-8	Evaluation de l'évolution du parc de pirogues Année 2010	データ	コピー	ETABLISSEMENT PORTUAIRE DE LA BAIE DE REPOS (EPBR)	2012
C-9	PORT AUTONOME DE NOUADHIBOU	データ	オリジ ナル	PORT AUTONOME DE NOUADHIBOU	
C-10	Vue d'ensemble de l'EPBR	データ	オリジ ナル	ETABLISSEMENT PORTUAIRE DE LA BAIE DE REPOS (EPBR)	

番号	名 称	形態 図書・ビデオ 地図・写真等	オリジナル・コ ピー	発行機関	発行年
C-11	Précipitation, Températures, Moyennes mensuelles de l'humidité relative, Vents, Pression Station	データ	コピー	ASECNA Représentation en Mauritanie Unité Météorologie de Nouadhibou	2012
C-12	PROGRAMME MAINTENANCE EPBR 2007-2010	データ	オリジ ナル	ETABLISSEMENT PORTUAIRE DE LA BAIE DE REPOS (EPBR)	2011
C-13	VUE EN PLAN GENERALE PROJETEE ETUDE VIABLEITE DU PROJET D'EXTENSION DU PORT DE PECHEA NOUADHIBOU	データ	オリジ ナル	PORT AUTONOME DE NOUADHIBOU	2005
C-14	ヌアディブ漁港タコ漁解 禁日のビデオ	ビデオ CD-ROM	コピー	ETABLISSEMENT PORTUAIRE DE LA BAIE DE REPOS (EPBR)	2011
C-15	CARACTERIZACION GEOLOGICA DEL FONDO MARINO EN EL PUERTO DE NOUADHIBOU )MAURI TANIA(	データ	オリジ ナル	ESTUDIO GEOFISICO FOR ECPSONDA	2010
C-16	PLAN BATHYMETRIQUE APRES DRAGAGE	データ	コピー	SOCIETE DRAGAGE DES PORTS	NOVEM BRE 2007
C-17	PLAN BATHYMETRIQUE CHENAL DE 50 m	データ	コピー	SOCIETE DRAGAGE DES PORTS	JUIN 2007
F-1	BULLETIN ANNUEL DE STATISTIQUES PUBLICATION NO.33 2010	図書	コピー	SMCP	2010
F-2	Bulletin Scientifique	図書	オリジ ナル	SMCP	2006
F-3	Bulletin Scientifique Vo.31	図書	オリジ ナル	IMROP	2007
F-4	Les Pêcheries demersales de la Mauritanie en 2003; description des flottilles et évaluation des ressources	図書	コピー	IMROP	2004
F-5	Rapport du Groupe de Tavail su le Crevettes Nouadhibou	図書	コピー	IMROP	2004

番号	名 称	形態 図書・ビデオ 地図・写真等	オリジナル・コ ピー	発行機関	発行年
F-6	Evaluation des ressources démersales en Mautanie	図書	コピー	IMROP	2006
F-7	Synthèse de la pêche industrielle en Mauritanie sur la période de 1992 à 2007	図書	オリジナル	IMROP	2008
F-8	Pêche Crevette Sélective: Expérimentation de la Grille Nordmore dans Mauritanie en 2008	図書	コピー	IMROP	2008
F-9	Evaluation des Ressources et Aménagement des Pêcheries de la ZEE Mauritanienne	図書	オリジナル	IMROP	2010
F-10	EVALUATION DES STOCKS ET AMENAGEMENT DES PECHERIES DE LA ZZE MAURITANINNE	図書	オリジナル	FAO	2002
F-11	FAO WORKING GROUP ON THE ASSESSMENT OF SMALL PELAGIC FISH OFF NORTHWEST AFRICA	図書	オリジナル	FAO	2008
F-12	CADRE STRATEGIQUE DE GESTION DU SECTEUR DES PECHE ETDE L'AQUACULTURE (2008-2012)	図書	コピー	MPEM	2008
F-13	RAPPORT DE L'ETUDES DU DIAGNOSTIC DE LA SITUATION SOCIAL DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA PECHE EN MAURITANIE	データ		International Labour Organization	2008
F-14	Bulletin statitique de ;a pêche artisanal et côtière : Année2010	データ		IMROP	2011
F-15	Catalogue des engines de pêche artisanale en Mautanie	データ		IMROP	
F-16	Guide et nomenclature nationale commerciale des espèces marines pêchées en Mauritanie	データ		IMROP	1999
F-17	Rapport de synthèse-GT 2010	データ		IMROP	2011

番号	名 称	形態 図書・ビデオ 地図・写真等	デジタル・コ ピー	発行機関	発行年
E-1	Islamic Republic of Mauritania: Poverty Reduction Strategy Paper	データ		International Monetary Fund	2007
E-2	Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples 2007	データ		OFFICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE (ONS)	2007
E-3	Population projection from 2000-to 2030, 2011	データ		OFFICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE (ONS)	2011
E-4	LOI N° 2000-045/PORTANT CODE DE L'ENVIRONNEMENT, 2000	データ		Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie,	2000
E-5	Décret N°94.2004 relatif à l'Etude d'Impact Environnemental	データ		REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE, PREMIER MINISTERE	
E-6	Décret No. 2007-105-EIE	データ		REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE, PREMIER MINISTERE	
E-7	Guide de procédures techniques et administratives des Evaluations de l'Impact sur l'Environnement	データ		Direction du contrôle environnemental, Ministre Délégué Auprès du Premier Ministre Chargé de L'Environnement	
E-8	Guide de l'Enquête Publique, Version 25 octobre 2009, ENQUETE PUBLIQUE ENTRE PROCEDURE REGLEMENTAIRES ET BONNES PRATIQUES EN MAURITANIE	データ			2009
E-9	SNIM' s Guelbs II Project, Mauritania, Environmental and social Impact Assessment-Summary, April 2009	データ		Tecslut International Limited	2009
E-10	PLAN DIRECTEUR D'AMENAGEMENT, DU LITTORAL MAURITANIEN,(PDALM ), Juin 2005	データ		Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime(MPEM)	2005

番号	名 称	形態 図書・ビデオ 地図・写真等	オリジナル・コ ピー	発行機関	発行年
E-11	FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE ET EVOLUTION DU CONTEXTE, SOCIO-ECONOMIQUE DE LA BAIE DE L',2009	データ		MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE DE PARIS, IMROP	2009
E-12	Élevage de bivalves dans la baie du Lévrier (baie de l'Étoile et baie d'Archimède), Étude d'impact sur l'environnement, 2010	データ		Société P.C.A. SARL	2010
E-13	Construction d'un nouveau quai de chargement, au port minéralier de Nouadhibou, Établissement de la situation de référence du milieu marin au port minéralier de Nouadhibou, 2010	データ		Société Nationale Industrielle et Minière, SNIM	2010
E-14	“ EXTENSION DU PORT DE PÊCHE DE NOUADHIBOU - MAURITANIE”,ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL, 2010	データ		INECO	2010
E-15	LES COURANTS DE LA BAIE DE L'ETOILE ET IMPLICATIONS POUR SA GESTION, Octobre 2011	データ		Joannès Berque, Institut Mauritanien de recherches océanographiques et des pêches(IMROP)	2011
E-16	COURANTS DANS LA BAIE DU LÉVRIER ET IMPLICATIONS POUR LA MARICULTURE, Novembre 2011	データ		Joannès Berque, Institut Mauritanien de recherches océanographiques et des pêches(IMROP)	2011

番号	名 称	形態 図書・ビデオ 地図・写真等	デジタル・コ ピー	発行機関	発行年
E-17	Caractérisation des sources de pollution dans la baie du Lévrier, 2010	データ		LABORATOIRE D'ETUDE DES MILIEUX MARINS ET CÔTIERS (IMROP)/DEPARTEMENT DE CHIMIEMICROBIOLOGIE ET SUIVI DU MILIEU AQUATIQUE (ONISPA)	2010
E-18	DIRECTION DES STATISTIQUES REGIONALES, SERVICE REGIONAL DE DAKHLET - NOUADHIBOU, 1995-2006, Juin 2007	データ		OFFICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE (ONS)	2007
E-19	NDB Statistics, Collecte -2007-2008	データ		OFFICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE (ONS)	
E-20	NDB Statistics, Collecte - 2009	データ		OFFICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE (ONS)	
E-21	NDB Statistics, Collecte - 2010	データ		OFFICE NATIONAL DE LA STATISTIQUE (ONS)	
E-22	IMROP側からのプレゼンテーション、2012年1月25日（木）	データ		IMROP	
E-23	GUIDE ET NOMENCLATURE NATIONALE COMMERCIALE DES ESPECES MARINES, PECHEES EN MAURITANIE	データ		MPEM	
E-24	水質分析可能項目と単価表	データ		ONISPA	
E-25	IRCコンサルタントの概要 Présentation IRC Mai 2011 Vers Anglais	データ		IRC Consultant	
E-26	IRCコンサルタントの代表の業務実績 KHALIFAA	データ		IRC Consultant	

番号	名 称	形態 図書・ビデオ 地図・写真等	オリジナル・コ ピー	発行機関	発行年
E-27	Décret N°079-2009 Fixant Les Attributions du Ministre des Peches et de L' Economie Maritime et L' Organisation de L' Administration Centrale de Son Departement	図書	コピー	Premier Ministere	
E-28	Plan d'Amenagement et de Gestion 2010-2014, Parc National du Banc d'Arguin(PNBA), Decembre 2009	図書	コピー	Ministre Délégué Après du Premier Ministre Chargé de L'Environnement,(バン ダルゲン国立公園局 事務所から提供)	
E-29	Manuel de formation, a la lutte contre la desertification, a la fixation des dunes et a la gestion des boisements en Mauritanie	図書	コピー	Ministre Délégué Après du Premier Ministre Chargé de L'Environnement,(環境 省ヌアディブ地方事 務所から提供)	
E-30	海洋環境保全及び漁業資 源管理等に係わる啓発用 パンフレット一式	図書	コピー	全国漁業連盟（F N P）から提供	
E-31	環境保全啓発・環境教育 等に係わる書籍及びパン フレット一式	図書	コピー	ヌアディブのNGO であるANNAJAHから 提供	

C:海洋土木担当入手、F：施設計画運営維持管理担当入手、E：環境社会配慮担当入手

